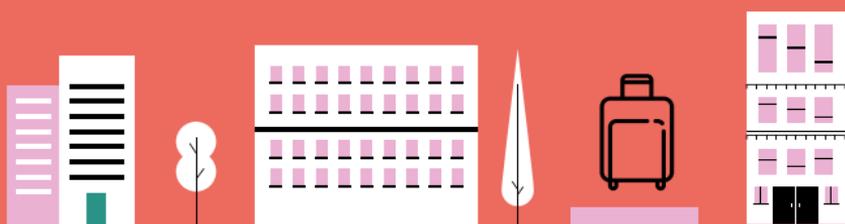




LOGER

dans **Rennes** **Métropole**

GUIDE 2021/2022



www.le4bis-ij.com

UNE AIDE AU LOGEMENT,
ÇA PEUT OUVRIR
DES PORTES !



PHOTO: PASCALITE



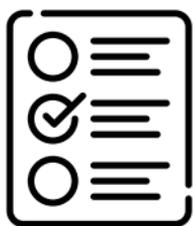
Simulation, demande et suivi du dossier...
**POUR L'AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT,
TOUT SE PASSE SUR CAF.FR**

SOMMAIRE

BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN SE LOGER !	2
BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES	12
RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE	22
UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS	44
ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT	50
MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS	56
L'INFORMATION JEUNESSE	62

POUR VOUS REPÉRER

Voir la carte des villes de Rennes Métropole et la carte des quartiers de Rennes pages 3-4



BIEN **SE PRÉPARER** POUR BIEN **SE LOGER !**

CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ ET SE REPÉRER 3

**CONSEIL N°2 : CONNAITRE LE VOCABULAIRE
DU LOGEMENT** 7

CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES 9





CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ ET SE REPÉRER

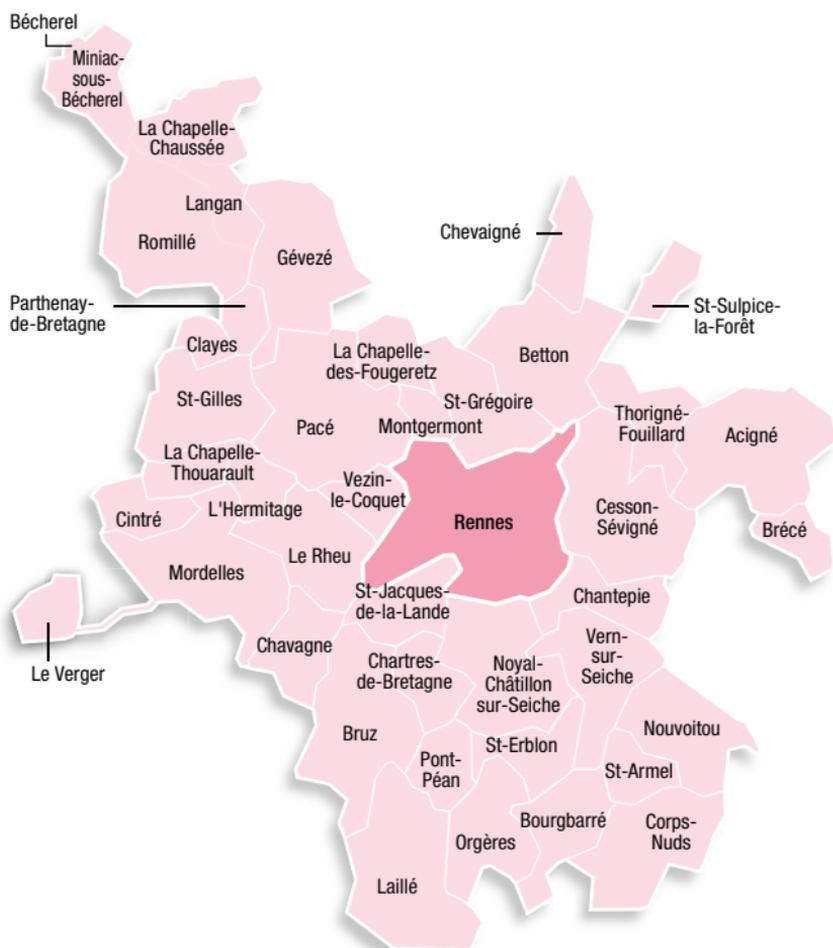
S'Y PRENDRE EN AVANCE

Commencez votre recherche plusieurs mois à l'avance si c'est possible et :

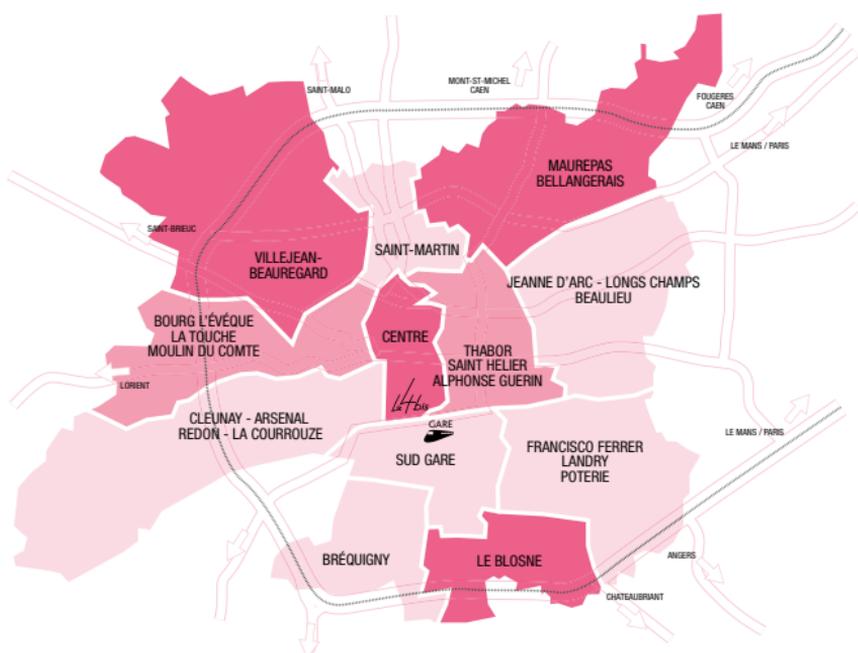
- **venez passer 1 ou 2 jours sur place**, en ayant auparavant fixé des rendez-vous
- **étudiez un plan** pour découvrir la ville et la métropole (en ligne ou en version papier à l'office de tourisme ou au 4bis - Information Jeunesse)
- **consultez les offres** de logement : voir p. 23.

DÉCOUVRIR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE

Plan de Rennes Métropole



Plan des quartiers de Rennes



ÊTRE MOBILE SUR RENNES MÉTROPOLÉ : VELO, BUS, MÉTRO, TRAIN, VOITURE

Rennes et Rennes Métropole proposent une offre diversifiée en terme de mobilité et sont globalement bien desservies en transports en commun. Ainsi, à défaut d'être à proximité de votre lieu de formation ou de travail, votre logement doit être facilement accessible : **estimez votre temps de trajet quotidien et votre recherche sera d'autant plus efficace.**



KorriGO, la carte pour vous déplacer :

Chargez directement sur cette carte les titres de transport (à l'unité ou en abonnement) du réseau STAR (Bus, métro, STAR, le vélo) ainsi que ceux pour le TER Bretagne, les cars BreizhGo d'Ille et Vilaine ou les voitures en auto partage CITIZ.

La carte est désormais une **carte multiservices** elle peut également donner accès : aux piscines, aux bibliothèques, à des services CROUS pour les étudiants, au dispositif Sortir ...

LES BUS ET LE MÉTRO

Le STAR : 4 agences à Rennes pour votre abonnement aux bus/métro

12 rue du Pré Botté (derrière la Poste à République), à la gare et aux stations de métro Villejean Université ou Henri Fréville.

09 70 821 800

Un site www.star.fr et une appli « STAR Bus + Métro »

Pour découvrir les nouvelles lignes, les nouveaux itinéraires et ce qui vous attend avec l'ouverture prochaine de la ligne B du métro : **www.star2021.fr**

LE TRAIN

0 800 880 562 (gratuit depuis un fixe)

www.ter.sncf.com/bretagne

À VÉLO

La Maison du Vélo est le lieu d'information sur le vélo au sein de la métropole. Elle propose la **location** de deux roues (vtt, trottinette, vélo électrique...) et d'accessoires (remorques...) pour une journée ou pour tous les jours. Il est également possible de s'abonner au service « STAR, le vélo », le vélo en libre-service. Le lieu propose de **nombreuses infos et contacts sur la pratique du vélo** et des services : ateliers d'auto-réparation, marquage pour lutter contre le vol ..

✉ **La Maison du Vélo** : 15 bis Place de la Gare, à Rennes
N°Infostar 09 70 821 800 / contact@levelostar.fr
www.star.fr/le-velo

EN VOITURE

• **Covoiturer au quotidien** Pour les trajets domicile-travail (ou stage, formation...) en Ille-et-Vilaine, le projet Ehop a rejoint le site ouestgo.fr, la plateforme du covoiturage de proximité publique et gratuite.

✉ **Association éhop** au 02 99 35 10 77
contact@ehopcovoiturons-nous.fr www.ouestgo.fr

• **Covoiturer avec Star't, ligne régulière de covoiturage**

Star't st1 est la **1^{ère} ligne régulière de covoiturage** avec départs garantis, sans réservation, **entre Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné.**

Conducteurs et voyageurs s'inscrivent via l'**appli « STAR'T».**

✉ startcontact@star.fr
ou par téléphone au 04 81 92 27 04 (appel non surtaxé)
www.star.fr/se-deplacer/start

• **Covoiturer de temps en temps** De nombreux sites Internet existent (pas tous gratuits) : www.mobicoop.fr, www.blablacar.fr, www.laroueverte.com, www.klaxit.com...

• **Rouler en voiture libre-service** Citiz Rennes Métropole propose 75 véhicules en autopartage, 24h/24, 7j/7 pour une heure, un jour ou davantage. Location à l'heure à partir de 2 €/h + 0,37 €/km (carburant et assurance inclus).

✉ **Boutique Citiz** : 49 rue du Puits Mauger à Rennes
02 27 210 747 / rennesmetropole@citiz.fr
www.rennesmetropole.citiz.fr

Yea!
Vous avez trouvé votre voiture !

En libre-service, sans réservation.
2€/h+0,37€/km⁽¹⁾ puis dégressif
carburant et stationnement compris

⁽¹⁾Tarifs TTC pour une formule « avec abonnement ».

yea.citiz.fr  Un service de Rennes Métropole opéré par CITÉdia

POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE : HANDISTAR

 Un transport est proposé vers toutes les villes de Rennes Métropole (accès après inscription et sur réservation préalable).

 Information générale auprès de l'Infostar :
09 70 821 800 (7h-20h du lundi au samedi) - www.handistar.fr

ZOOM SUR LES AIDES ET LES TARIFS SOLIDAIRES

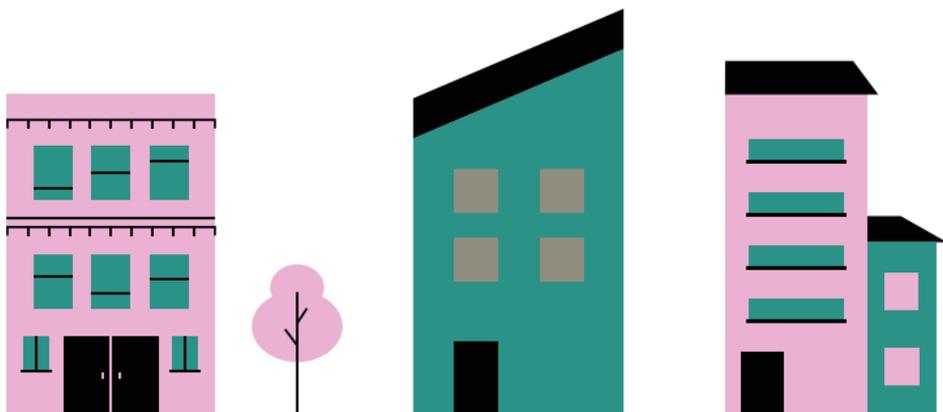
Il y a des possibilités variées d'abonnements selon votre âge ou votre statut et il existe plusieurs **aides financières, accessibles sous conditions** :

- les étudiants boursiers ont (selon leur échelon et à partir de l'échelon 2) soit la gratuité au réseau Star (bus+métro) soit entre 50 ou 85% de réduction sur le montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR. D'autres étudiants peuvent bénéficier de tarification solidaire sous certaines conditions (étudiants étrangers, étudiants non boursiers ...)
- gratuité du réseau Star (bus+métro) pour les personnes avec de faibles revenus : par exemple une personne seule percevant moins de 900 €/mois (revenus+allocations),
 - 50% ou 85% de réduction sur montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR selon vos ressources.
 - 75% de réduction sur les trains et cars du réseau TER pour les apprentis, des salariés en parcours d'insertion (parcours emploi compétences...), certains demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ADA, ASPA...) et AAH.

D'autres tarifs et d'autres aides existent.

EN SAVOIR +

- ▶ le site metropole.rennes.fr/pratique rubrique Infos & démarches / Déplacements... et www.ter.sncf.com/bretagne rubrique « Tarifs & achats ».
- ▶ le **CCAS** (centre communal d'action sociale auquel vous êtes rattaché) qui gère la plupart des dossiers de demandes d'aide : appelez le 02 23 62 20 20 si vous ne savez pas de quel CCAS vous dépendez.
- ▶ le 4BIS Information Jeunesse (contact p.63)





CONSEIL N°2 : CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE DU LOGEMENT

BAIL

C'est le **contrat de location**. Signé par le locataire et le bailleur, le bail précise les droits et obligations de chacun : montant du loyer, dépôt de garantie, durée du bail...

BAIL MEUBLÉ OU VIDE ?

Un logement VIDE a peu ou pas de mobilier. Cela peut être un appartement, une maison, une chambre. La durée du bail d'un logement vide est de 3 ans.

Un logement MEUBLÉ est doté de mobilier en nombre et qualité suffisants pour permettre la vie courante (literie, gazinière ou plaque, réfrigérateur, vaisselle...). La durée du bail est généralement d'1 an.

Le type de logement et le type de bail déterminent la réglementation appliquée pendant la location.

BAIL MOBILITÉ

Il existe, depuis novembre 2018, un nouveau contrat de location pour louer un logement meublé entre 1 et 10 mois à un locataire « temporaire ».

Pour qui ?

Le bail mobilité ne peut être signé que par des personnes en cours d'études, de formation professionnelle, d'apprentissage, de stage, de service civique, de mutation professionnelle ou de mission professionnelle temporaire (saisonnier, intérim...).

Particularités :

- Le contrat ne peut pas être renouvelé ou reconduit, la durée initiale du contrat peut seulement être modifiée par avenant (sans dépasser 10 mois).
- Pas de versement de dépôt de garantie

CHARGES

• Chaque locataire doit payer un loyer + les charges locatives

À l'année, les charges d'un logement comprennent :

- les frais d'entretien et petites réparations des parties communes,
- les taxes locatives (comme l'enlèvement des ordures ménagères),
- les dépenses liées au logement et à l'immeuble : eau, électricité, chauffage...

Les frais de consommation d'eau, d'électricité, chauffage peuvent être à payer en plus des charges mensuelles. Posez la question lors des visites pour le prévoir dans votre budget : voir p.13.

• Le paiement

Le propriétaire peut parfois demander de verser des « **provisions sur charges** » : c'est une estimation du montant des charges locatives à venir, montant qui pourra être ajusté selon les dépenses réellement effectuées dans le logement.

DÉPÔT DE GARANTIE

Le locataire doit en général le verser au moment de la signature du bail. Cela correspond à **1 mois de loyer** hors charges maximum pour un logement vide et 2 mois maximum pour un logement meublé. Il existe un dispositif d'avance du dépôt de garantie : voir p.17.

Le dépôt de garantie est **restitué en fin de location** après déduction des éventuelles sommes dues après comparaison de l'état des lieux d'entrée (voir p.51) et celui de sortie. Dans le cas d'un bail mobilité, aucun dépôt de garantie ne peut être demandé par le propriétaire.

GARANT OU PERSONNE CAUTION OU CAUTION SOLIDAIRE

Personne qui s'engage à payer votre loyer et vos charges si vous ne pouvez pas assurer cette obligation. Il existe des aides au cautionnement pour certaines situations : voir p.18.

HONORAIRES

Les frais demandés si vous passez par un intermédiaire (agence, notaire) pour trouver un logement.

PRÉAVIS DE DÉPART ET CONGÉ

Un locataire peut **quitter son logement à n'importe quel moment avant la fin du bail si le délai de préavis est respecté**. Il faut prévenir le propriétaire de votre départ **par lettre recommandée** ; c'est au moment où le propriétaire reçoit cette lettre que le début du délai de préavis est lancé.

- **Pour un logement vide : délai de préavis de 3 mois.** Réduit à 1 mois en cas de 1^{er} emploi, nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, bénéficiaire du RSA ou AAH, mutation ou perte d'emploi, attribution d'un logement social, locataire de « zone tendue », âgé de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile.
- **pour un meublé ou un bail mobilité, délai de préavis d'1 mois.**

Dans tous les cas, **loyer et charges restent entièrement dus** par le locataire **durant toute la période de préavis**.

STUDIO, T1 BIS, T2... : LES TYPES DE LOGEMENT

La lettre « T » = type de logement. Le chiffre = nombre de pièces de logement hors cuisine, salle de bains et WC.



CHAMBRE = 1 seule pièce.
Surface minimum : 9 m².

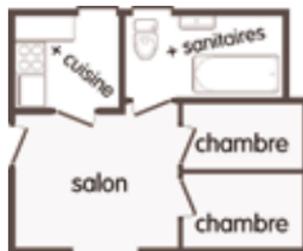


STUDIO ou T1 = 1 pièce de vie avec coin cuisine inclus + sanitaires (salle de bain + WC).

Le **T1bis** a un coin cuisine séparé.
Duplex = appartement sur 2 étages avec escalier intérieur. Le terme est parfois abusivement utilisé pour des logements en mezzanine.



T2 ou TYPE 2 = chambre + 1 salon + cuisine + sanitaires



T3 ou TYPE 3 = 3 pièces (soit 1 salon + 2 chambres OU 1 salle à manger + 1 salon + 1 chambre) + cuisine + sanitaires

TAXE D'HABITATION

Une réforme de cet impôt est en cours depuis 2018. Elle planifie la suppression progressive de cette taxe pour une majeure partie des personnes résidant en France. Plus d'infos sur impots.gouv.fr



CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES

Visiter efficacement des logements demande un peu d'organisation :
voici des conseils pratiques...

CE QUE L'ON VOUS DEMANDE

VOUS AVEZ DES EXIGENCES ? VOTRE FUTUR PROPRIÉTAIRE AUSSI !

Il souhaitera avoir certaines garanties concernant son futur locataire donc avant de visiter un logement :

- il est **souvent nécessaire de présenter un garant** (voir p.8), notamment si vos revenus sont peu élevés
- pensez à **vos présentation et votre motivation**, qui peuvent faire pencher la balance.

Dès la visite d'un logement, il est conseillé de montrer les papiers prouvant que vous pourrez payer un loyer (des justificatifs de ressources par exemple).

PRÉPARER UN DOSSIER

Il est bon de savoir qu'une fois le **logement choisi, et avant de signer le bail, votre futur propriétaire exigera** :

- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis, carte de séjour...)
- un justificatif d'activité professionnelle ou de situation (carte d'étudiant, en formation professionnelle, convention de stage...)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation d'hébergement en cours...)
- des attestations de ressources (avis d'imposition et/ou celui de votre garant, 3 derniers bulletins de salaires, avis d'attribution de bourse...)
- parfois une estimation de l'allocation CAF (voir p.16)
- ...

La réglementation établit la liste précise des documents que l'on est en droit de vous demander ; elle est sur www.anil.fr rubriques Vous êtes locataire / Se loger / Dans le privé. Si un bailleur exige un justificatif non prévu par la loi, il peut être sanctionné d'une amende de 3000 à 15 000 €.

VISITER EFFICACEMENT

• Evitez que la visite soit un exercice d'improvisation

Après avoir **défini au préalable ses besoins et ses possibilités**, nous vous conseillons de faire des premiers relevés. Pour vous aider, essayez de remplir ce tableau (voir ci-contre) lors de chaque visite afin :

- de s'assurer qu'aucune question ne soit oubliée
- d'aider parfois à faire un premier choix, une première sélection.

TABLEAU DE VISITE

INFOS PRATIQUES	
Provenance de l'offre	
Coordonnées du contact de l'offre	
Adresse du logement	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type de logement : chambre ? studio ?	
Vide / Meublé	
Surface	
Orientation	
POINT FINANCIER	
Loyer	
Montant des charges + précision de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (infos des précédents locataires)	
Montant des frais éventuels d'agence ou notaire	
ÉNERGIES	
Type de chauffage	
État des fenêtres et portes...	
DPE (diagnostic performance énergétique)	
ÉTAT DU LOGEMENT	
Accès au logement (état de l'escalier...)	
État général du bâtiment (toiture, parties communes...)	
État de la pièce principale (salon, chambres)	
État de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau/WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électrique, chauffages...)	
MES IMPRESSIONS	
Quartier - noter les bons/mauvais points (commerces, transport,...)	
Autre commentaires, plus personnels	



ejbyrennes2 18h



**En mode
mon loyer est payééééé**

#sosloyer



SOS Loyer

0805 160 075*

***NUMÉRO VERT - ADIL 35 - APPEL GRATUIT
DU LUNDI AU VENDREDI**

**Face à la crise nous vous aidons
à garder votre logement.**

**METROPOLE
rennes**
vivre en intelligence

Agence **why** Photos : Christophe Simonato

BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN SE LOGER !



BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES

MON BUDGET

13

LES AIDES FINANCIÈRES

16





MON BUDGET

La 1^{ère} étape pour devenir locataire, c'est de définir un budget logement. Le premier piège est de penser qu'il se limite au loyer.

FAIRE LE POINT DES LE DÉBUT DE LA RECHERCHE

ÉVALUEZ UN BUDGET...

Évaluer votre budget vous **permet de mieux calculer** :

- la somme que vous pouvez consacrer à votre loyer,
- et tous les autres frais liés au logement.

L'objectif ? Adapter et ajuster votre recherche de logement à la réalité de votre porte-monnaie.

FAITES UN TABLEAU DE BORD

Vous y noterez :

- vos ressources régulières :

- salaire,
- allocations chômage, RSA...
- aides de la famille,
- bourse universitaire éventuelle
- aides sociales (par exemple, faites une estimation de vos futures aides logement de la Caf : voir p.16).

- vos futures dépenses :

- **charges fixes** incontournables, elles doivent être réglées régulièrement : loyer, charges (électricité, gaz...), abonnement téléphonique, taxe d'habitation
- **charges courantes** inévitables, elles peuvent varier : transports, alimentation, santé, hygiène ...
- **charges occasionnelles**, qui dépendent de vos besoins ou des envies (vacances, habillement, sorties...)

POUR VOUS AIDER

► Récupérez un tableau vierge pour planifier et suivre votre budget tout au long de l'année : disponible au 4bis Information Jeunesse

► Également gratuits, voici 2 liens simples à utiliser :

- l'Institut National de la Consommation (INC) : inc-conso.fr rubrique Simulateurs
- la Banque de France qui propose le site mesquestionsdargent.fr rubriques Simulateurs

TABLEAU DE BUDGET

		À REMPLIR PAR MOIS
MES RESSOURCES	Revenus : salaires, allocations Pole emploi...	
	Aide de la famille	
	Bourses (CROUS...)	
	Aides au logement (CAF...)	
	Autres	
	TOTAL DE MES RESSOURCES =	
MES DÉPENSES	LES CHARGES FIXES	
	LOGEMENT	
	- loyer + charges	
	- eau	
	- électricité	
	- gaz	
	- assurance habitation	
	Téléphone / Internet	
	LES CHARGES COURANTES	
	Alimentation	
	Etudes	
	Transports : essence, abonnement bus...	
	Santé : mutuelle + frais médicaux	
	Hygiène, esthétique	
	Impôts éventuels	
	Crédits en cours	
	Epargne	
	Autres	
	LES CHARGES OCCASIONNELLES	
	Sorties et loisirs	
	Habillement	
	Vacances	
TOTAL DE MES DÉPENSES =		
RESSOURCES - DÉPENSES = SOLDE >>>>		

ESTIMER LES FRAIS POUR L'INSTALLATION

1 mois de loyer d'avance	+.....€
Le dépôt de garantie = 2 mois pour un logement meublé 1 mois pour un vide	+.....€
Honoraires éventuels = frais d'agence ou de notaire (voir leur coût p.24)	+.....€
Ouverture et abonnement des compteurs (voir p.52) - eau - électricité - gaz	+.....€
Assurance logement	+.....€
Frais d'emménagement	+.....€
Achats d'installation : meubles, électroménager... (des contacts pour s'équiper à petits prix p.53)	+.....€
TOTAL =€

Consultez également le chapitre « Être bien dans mon logement » p.50

Etudiant ou jeune actif ?
*Trouve en quelques clics ta chambre chez l'habitant
à Rennes sur www.xenia-cohabitation.fr*

- ✓ Sans dossier à monter
- ✓ Éligible aux APL
- ✓ Convivial
- ✓ Pas cher



**LE BON PLAN LOGEMENT : XENIA COHABITATION
LA COHABITATION INTERGÉNÉRATION**





LES AIDES FINANCIÈRES

CAF : LES ALLOCATIONS LOGEMENT

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'aide au logement est versée aux personnes aux revenus modestes occupant un logement à titre de résidence principale et payant un loyer ou une redevance ou remboursant un emprunt si celui-ci a été signé avant le 31/01/2019.

L'aide versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) **varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées** (pas celles des parents), **de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut de l'occupant** (locataire ou colocataire). Si le logement appartient à un membre de la famille, aucune aide ne sera versée.

Attention : **Pensez à faire votre demande dès le 1^{er} mois d'occupation** car aucun rappel ne vous sera versé. L'aide au logement est toujours payée à partir du mois suivant la demande (astuce : prenez votre logement en fin de mois !).

ESTIMER SON DROIT POTENTIEL

Pour connaître le montant de l'aide que vous pourriez recevoir, **il est conseillé de faire une simulation sur www.caf.fr / Mes services en ligne / Faire une simulation**. Cette estimation est donnée à titre indicatif, le montant de l'aide réellement perçue ne pourra être calculé par la Caf qu'au moment de l'étude de votre dossier.

IMPORTANT

► **Si vous êtes âgé de moins de 21 ans sachez que les aides au logement ne sont pas cumulables avec les allocations familiales perçues par vos parents.**

Prenez le temps de comparer les montants en faisant une « simulation », étudiez la question avec vos parents et éventuellement avec un(e) assistant(e) social(e).

FAIRE UNE DEMANDE

Rendez-vous sur www.caf.fr / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation

• Vous n'êtes pas allocataire

Cliquez sur « Je ne suis pas allocataire » et suivez les instructions. Vous aurez besoin du n° d'allocataire de vos parents (s'ils sont bénéficiaires de prestations) et leur Caf d'appartenance.

• Vous êtes allocataire

Avant de démarrer, munissez-vous :

- de votre numéro allocataire (si vous êtes déjà bénéficiaire de prestations en Ille-et-Vilaine) ;
- d'une adresse mail valide ;
- du contrat de location ou du bail ;
- du montant de vos revenus sur les treize derniers mois et pas ceux de vos parents ;
- d'un RIB (format BIC/IBAN) ;
- du numéro d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance.

D'autres éléments pourront vous être demandés en fonction de votre situation ou de votre logement.

Bon à savoir : A la fin de la demande, accédez au récapitulatif des informations déclarées et vérifiez si d'éventuelles pièces justificatives doivent être fournies.

Transmettez-les en igne via transmettreundocument.caf35@info-caf.fr ou adressez-les par courrier à :



Caisse d'Allocations familiales - Service Prestations
Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9

NOTRE CONSEIL

- ▶ Votre dossier doit être complet et à jour : déclarez sur **caf.fr**, rubrique Mon compte, toutes les informations correspondant à votre situation financière, professionnelle et familiale du moment. Vous êtes responsable des informations que vous déclarez. Alors, prévenez la Caf de tout changement.

QUI CONTACTER ?



CAF : Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9 (métro Charles de Gaulle) - du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

- par téléphone : au 32 30 (service gratuit + prix d'un appel)
- par mail : sur **www.caf.fr** / Ma Caf (indiquer 35000) / Nous contacter ou via l'application mobile « Caf - Mon compte »
- via la ligne dédiée aux étudiants : 0 869 32 52 52 (service gratuit + prix d'un appel)

INFO 2021 : APL EN TEMPS REEL

Réforme des aides au logement : ce qui change ?

Depuis janvier 2021, les aides au logement sont calculées avec les ressources perçues sur les 12 derniers mois (M-13 à M-2) et non plus celles d'il y a deux ans.

Pour les étudiants (y compris étudiant salarié et boursier) le droit ne change pas, quel que soit le montant de leurs revenus (sauf si le loyer a changé).

Notez que sont considérés comme étudiant les jeunes poursuivant leur étude et ayant moins de 28 ans au 1er septembre 2020.

Pour en savoir plus : <https://www.caf.fr/allocataires/actualites/2021/etudiant-ou-alternant-tout-comprendre-sur-l-evolution-des-aides-au-logement>

DÉPÔT DE GARANTIE ?

L'AVANCE LOCAPASS®

Sous forme de prêt sans intérêt, l'Avance Loca-Pass® permet le versement du dépôt de garantie au propriétaire (montant maximum 1200 €). Le locataire qui fait la demande d'avance devra rembourser à hauteur de 20 €/mois minimum. A noter : l'avance est cumulable avec les aides au cautionnement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **jeunes de moins de 30 ans** en recherche d'emploi, en situation d'emploi (salarié du secteur privé ou fonctionnaire non titulaire) ou en formation en alternance.
- Les **salariés du secteur privé** (non agricole) quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail.
- Les salariés d'une entreprise agricole de 50 salariés et plus avec l'Avance Agri-Loca-Pass®,
- Les **étudiants boursiers d'Etat français**
- Les **étudiants non boursiers** mais justifiant :
 - d'1 CDD de 3 mois minimum en cours au moment de la demande,
 - ou d'1 ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande,
 - ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande.

FAIRE UNE DEMANDE

<https://locapass.actionlogement.fr>

QUI CONTACTER

- Action Logement : 0970 800 800

CAUTION ? LA GARANTIE VISALE

À défaut de pouvoir présenter une caution personnelle, le locataire peut mobiliser, selon certaines conditions, un dispositif appelé Visale.

VISALE est une caution gratuite accordée par Action Logement au locataire. En cas de défaillance, elle prend en charge le paiement du loyer, les charges locatives et, désormais également, les dégradations locatives.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Tous les jeunes de 18 à 30 ans inclus
- Tous les salariés de 31 ans et + des secteurs privé et agricole en situation de : CDD, intérim, contrat aidé, alternant, en période d'essai (de 6 mois au plus) pour un CDI et futurs salariés avec promesse d'embauche dans les 3 mois.

POUR QUEL LOGEMENT ?

- pour tous les bénéficiaires, VISALE s'applique pour le **parc privé**
- **pour les 18-30 ans**, VISALE s'applique pour le parc privé et le parc social (CROUS, ...)

FAIRE UNE DEMANDE

- Se créer un compte sur www.visale.fr. La demande est à effectuer **avant de signer le contrat de location**.

Vous aurez à transmettre des justificatifs de ressources et de situation et obtiendrez en moyenne sous 48 heures (jours ouvrés) le « visa certifié » que vous pourrez présenter notamment lors de visites.

À SAVOIR

- ▶ Les étudiants et alternants peuvent faire une demande de Visale sans justifier de leurs ressources dans la limite de 600 € de loyer charges comprises.

- **Pour obtenir le contrat de cautionnement** final (à ajouter au bail), le propriétaire devra lui aussi créer son compte sur www.visale.fr

QUI CONTACTER ?

- www.visale.fr rubrique « FAQ - Foire Aux Questions »
- Action Logement : 0970 800 800

**JEUNES DE -30 ANS,
DES SOLUTIONS
GRATUITES POUR
VOUS LOGER**



LOGEMENT

GARANT

CAUTION

**AYEZ LE RÉFLEXE
ACTION LOGEMENT !**

actionlogement.fr

ActionLogement 

BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES

Avril 2021 - © iStockphoto.com - Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Aides soumises à conditions - Consultez actionlogement.fr - Document non contractuel

EN ALTERNANCE : AIDE MOBILI-JEUNE®

L'aide Mobili-Jeune est une aide financière gratuite (entre 10 et 100 € par mois, et, en secteur agricole, jusqu'à 300 € par mois) accordée lorsque l'on doit **louer un logement pour suivre un projet de formation professionnelle**. La demande doit être faite au plus tard 6 mois après le début de la formation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes de **moins de 30 ans en formation** en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une entreprise privée quelle que soit sa taille (hors fonction publique et hors entreprises agricoles de moins de 50 salariés), et bénéficiant de revenus inférieurs ou égaux au SMIC. A noter : les jeunes en alternance dans une entreprise agricole de 50 salariés et plus peuvent bénéficier de l'Aide Agri-Mobili-Jeune®, dans la limite d'une enveloppe annuelle dédiée.

POUR EN SAVOIR +

<https://mobilijeune.actionlogement.fr>

- Action Logement : 0970 800 800

DES DIFFICULTÉS LIÉES AU COVID ? : LE FUL DE RENNES METROPOLE - « SOS LOYER »

La crise sanitaire de 2020/2021 a entraîné de fortes baisses de revenus pour certaines personnes. Dans ce contexte difficile, Rennes métropole a mis en place une aide exceptionnelle, le **Fonds d'Urgence Logement**, pour aider les locataires à faire **face aux impayés de loyer**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les **habitants locataires des 43 communes de Rennes métropole** qui ont subi **des baisses de revenus liées à la crise du Covid-19**, qu'ils soient sans emploi, salariés en chômage partiel, intérimaires, auto-entrepreneurs, intermittents du spectacle, étudiants ...

Cette aide est octroyée **sous conditions de ressources**.

FAIRE UNE DEMANDE

L'**Adil 35**, en charge du numéro vert « SOS loyer » au niveau local est mandaté par Rennes Métropole pour instruire les demandes des locataires du parc privé. Les locataires du parc social seront réorientés par l'Adil vers leur organisme HLM qui étudiera leur situation.

POUR EN SAVOIR +

- **SOS Loyer** : 0 805 160 075 numéro vert (gratuit)

DES DIFFICULTÉS ?

LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le **fonds de solidarité logement (FSL)** est une aide destinée aux **personnes les plus démunies rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement**. Elle est évaluée sous condition de ressources et peut prendre la forme d'un prêt ou d'une subvention.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Si vous accédez à un logement, l'aide nommée **Loge Accès 35** peut être sollicitée pour pallier l'absence d'allocation logement pour le 1^{er} mois de loyer, prendre en charge le dépôt de garantie, des frais d'agence, de déménagement, ou du mobilier de première nécessité.

Si vous vous trouvez en situation d'impayé, vous pouvez solliciter le **FSL Maintien** pour la prise en charge de dettes de loyer, d'état des lieux ou de double loyer, des dettes liées à un contrat d'assurance habitation, de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou d'abonnement internet.

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGE ACCÈS 35

- **Imprimer le formulaire** de demande via le lien : www.ille-et-vilaine.fr/fr/demande-fsl. Ou le retirer directement auprès du Centre Départemental d'Action Sociale ou du Centre d'Action Sociale (CDAS ou CCAS) le plus proche de votre domicile, ou auprès de votre bailleur social.
- **Remplir le document**, mettre à jour votre situation auprès de la CAF ou de la MSA et déposer une **demande d'allocation logement**.
- **Envoyer la demande Loge Accès 35** avec les pièces justificatives à la CAF de Rennes : cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9.
- Vous recevrez ensuite la réponse par courrier dans un délai de 2 à 3 semaines.

En cas de difficultés à remplir la demande, le CDAS ou le CCAS dont vous dépendez, ou votre bailleur social, peut vous apporter une aide.

FAIRE UNE DEMANDE DE FSL MAINTIEN

- **Pour les demandes inférieures à 200 €**, vous pouvez **remplir directement** le formulaire accessible sur le lien www.ille-et-vilaine.fr/fr/demande-fsl et l'adresser avec les pièces justificatives au CDAS le plus proche.

(En réponse à la crise sanitaire, **le seuil de 200 € est porté à 400 € et l'aide est automatiquement versée en subvention** - jusqu'au 31/12/2021)

- Sinon, prenez contact avec le Centre départemental d'action sociale ou le Centre communal d'action sociale le plus proche de votre domicile.

À SAVOIR

- ▶ votre contact : le CDAS ou CCAS le plus proche www.info-sociale35.fr ou 0 810 20 35 35 (0,05 € l'appel).
- ▶ pour le dépôt de garantie, il est demandé de faire d'abord fonctionner l'avance Loca-Pass,
- ▶ les étudiants doivent en premier lieu faire appel au service social du CROUS (02 99 84 31 60).
- ▶ de façon générale, le FSL est complémentaire à toute autre forme d'aide et à la solidarité familiale.



RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE

UN LOGEMENT AUTONOME	23
UN LOGEMENT PARTAGÉ	28
UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE	31



UN LOGEMENT AUTONOME

LE LOGEMENT DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

Que le projet soit de louer un studio, une chambre, un logement vide ou meublé, les solutions de logement dans le parc privé sont nombreuses.

NOTRE CONSEIL

- Pour vous éclairer sur le montant médian des loyers appliqués dans le quartier ou la ville qui vous intéresse, il existe les observatoires locaux des loyers : www.observatoires-des-loyers.org
- En Ille-et-Vilaine, l'observatoire est coordonné par l'ADIL 35 (p.59).

LES ANNONCES DE PARTICULIER À PARTICULIER

« De particulier à particulier » indique que l'annonce de logement (et la gestion du bail) est en accès direct du locataire au propriétaire, sans passer par une agence.

À connaître et à consulter :

- www.lokaviz.fr, offres de logements pour les étudiants et futurs étudiants (consultable après avoir créé un compte sur messervices.etudiant.gouv.fr). Au CROUS (7 place Hoche), il y a aussi des bornes informatiques dans le hall si besoin.

À noter : pour tout savoir sur les logements CROUS (en résidence universitaire), voir p.31 et sur www.crous-rennes.fr/logements.

- Le journal Ouest France réserve les pages centrales dans son édition du mercredi et anime le site ouestfrance-immo.com
- des sites d'annonces spécialisés (liste non exhaustive)

- leboncoin.fr
- paruvendu.fr
- bienici.com
- seloger.com
- pap.fr
- immojeune.com

Attention : ces sites peuvent aussi proposer des offres de professionnels (agences, notaires...) : vérifiez bien la partie « contact ».

LES ANNONCES DE PROFESSIONNELS

Les professionnels de l'immobilier servent d'intermédiaires entre propriétaire et locataire et c'est à ce titre que des frais (les honoraires) vous sont demandés.

• Agent immobilier, notaire...

Ils proposent des offres et organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail... Vous ne payez **aucun honoraire tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement qui vous convient, contrairement au système proposé par les marchands de listes** (voir p.24). Ces professionnels peuvent aussi être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire.

Contacts :

- agences immobilières sur www.pagesjaunes.fr (rubrique agence immobilière), offres sur leurs sites web, sur www.logic-immo.com et en agence.
- études de notaires : la chambre des notaires permet la consultation d'offres sur www.notaires35.com



02 99 65 23 24 / chambre.35@notaires.fr

LE LOGEMENT SOCIAL

L'attribution des **logements sociaux (aussi appelés HLM)** est **conditionnée par des plafonds de ressources**. Voici la marche à suivre de cette autre solution pour se loger. **En fonction de la demande en instance, le délai d'attente peut être long.**

LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR LES VILLES

• La « demande unique »

Elle permet d'être inscrit sur plusieurs villes en remplissant un seul formulaire.

Pour faire une demande de logement social : www.demandelogement35.fr.

Une adresse mail est exigée pour recevoir un identifiant et des justificatifs sont demandés (voir ci-dessous) pour valider votre demande. Une attestation d'enregistrement doit vous être délivrée dans un délai d'un mois.

Vous pouvez aussi faire votre demande en remplissant le dossier papier à télécharger sur le site de Rennes Métropole (voir ci-dessous) et en le déposant auprès de la Direction Habitat Social pour la Ville de Rennes ou de votre mairie pour les autres communes de Rennes Métropole.

Pour que votre dossier soit étudié, des justificatifs sont à joindre au dossier :

- papier d'identité, numéro de sécurité sociale (depuis sept. 2020) + selon la situation le titre de séjour en cours de validité,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (par exemple l'avis 2020 sur les revenus de 2019) et la déclaration d'impôts en cas de rattachement au foyer fiscal des parents,

Et, selon votre situation :

- justificatifs des ressources des 3 derniers mois et contrat de travail pour les salariés ; avis de paiement de l'indemnité pour les demandeurs d'emploi ; carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse pour les étudiants,
- justificatifs des prestations perçues de la CAF ou de la MSA,
- quittance de loyer, bail ou attestation d'hébergement en cours.

• Pour en savoir plus

- metropole.rennes.fr rubriques Mes démarches/ Logement, urbanisme / Demander un logement HLM

- **pour la Ville de Rennes** à la Direction de l'habitat social

✉ 1 place de la Communauté - CS 63126 - 35031 Rennes
02 23 62 16 30 / dhs@ville-rennes.fr

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h, sauf jeudi matin.

- **à la Mairie (ou au centre communal d'action sociale)** d'une ville de la métropole.

NOTRE CONSEIL

Renouvelez votre demande de logement social 1 fois/an pour que votre dossier ne soit pas annulé.

Tout changement de situation entre 2 renouvellements doit également être signalé.

LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR ACTION LOGEMENT

LOGEMENT SOCIAL

Vous devez être salarié dans une entreprise privée de 10 salariés ou + ou une entreprise du secteur agricole de 50 salariés ou +.

Vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur. En effet, votre entreprise cotise à Action Logement qui peut vous proposer des logements sociaux par cet intermédiaire.

• Pour en savoir plus

Contactez le responsable Action Logement de votre entreprise (DRH), ou faites votre demande via le site internet Action Logement : www.actionlogement.fr et sur la plateforme Al'in : <https://al-in.fr>

Action Logement : 0970 800 800

LE LOGEMENT SOCIAL DIRECTEMENT ATTRIBUÉ PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

Certains logements sociaux dits intermédiaires peuvent être attribués directement par les bailleurs HLM. Accessibles sous conditions de ressources, ces logements sur Rennes Métropole présentent quelques avantages :

- loyer inférieur à ceux du marché locatif privé et paiement à terme échu (= début du mois suivant),
- pas d'honoraires,
- contrat de location sans durée déterminée, colocation possible.

Pour votre demande, vous devrez fournir les mêmes pièces justificatives que pour l'attribution d'un logement social classique (voir p.25).

• Contacts

Aiguillon Construction

02 99 26 44 44 / www.aiguillon-construction.fr

Archipel Habitat

02 99 22 26 00 / www.archipel-habitat.fr

CDC Habitat

09 70 40 47 70 / www.cdc-habitat.fr

Espacil Habitat

02 99 27 20 00 / www.espacil-habitat.fr

ICF Habitat

02 40 89 03 89 / www.icfhabitat.fr

Keredes

02 23 30 50 50 / www.keredes.coop

Néotoa

02 23 48 80 00 / www.neotoa.fr

SA HLM Les Foyers

02 99 84 55 55 / www.se-loger-en-bretagne.fr

LE RELOGEMENT SOCIAL PRIORITAIRE

La Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole anime **un dispositif de relogement social prioritaire pour les ménages non logés ou en situation de mal logement** qui habitent ou travaillent sur la Métropole.

- **Pour bénéficier d'un relogement social prioritaire**, il faut :
 - être de nationalité française ou résider sur le territoire français de façon régulière,
 - ne pas être en mesure d'accéder par vos propres moyens à un logement décent et de vous y maintenir.
- **Démarches à accomplir**
 1. Faire une demande de logement social (voir p.25) sans exprimer de choix de convenances personnelles (type d'immeuble, d'étage ou quartier) sauf cas de force majeure dûment justifié (par exemple : handicap) ;
 2. Prendre contact avec le service social dont vous dépendez (CDAS, CAO... contacts p.49) qui instruira votre demande ; le travailleur social met en perspective votre parcours, votre problématique logement, et votre projet professionnel, qui peuvent justifier d'un traitement prioritaire de la demande ;
 3. Une commission mensuelle étudie et valide ou pas, le caractère prioritaire de la demande sur plusieurs critères : ménage dépourvu de logement, logement insalubre ou impropre à l'habitation, sur-occupation, hébergement précaire, loyer résiduel supérieur à 40% des ressources ;
 4. Si vous êtes reconnu prioritaire, la CLH vous proposera une seule orientation vers un logement ou hébergement temporaire adapté à votre situation.



Secrétariat CLH de Rennes Métropole - 02 99 86 64 10

LE LOGEMENT SOCIAL POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

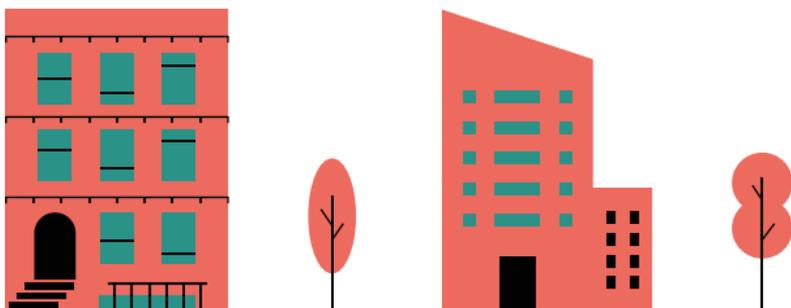


Archipel Habitat centralise les demandes de logement social adapté.

www.archipel-habitat.fr



3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes Cedex 2
02 99 22 26 00



UN LOGEMENT PARTAGÉ

Vivre à plusieurs doit d'abord être un choix. S'il y a des avantages, notamment financiers, partager des espaces communs et la vie quotidienne n'est pas évident pour tous !

Tour d'horizon des solutions existantes sur Rennes et les environs.

LA COLOCATION

Louer un logement à plusieurs permet souvent d'avoir plus d'espace pour un même budget. Si cela peut être un remède à la solitude, il est important de s'assurer que l'on s'entende sur certains points avant même de signer le contrat (entretien du logement, gestion des factures, courses...). Il est également crucial de connaître la portée de son engagement.

QUEL CONTRAT POUR QUELLE COLOC ?

Une colocation peut se formaliser de 2 façons :

- **un contrat unique** = souscription d'un seul bail à plusieurs avec un propriétaire. Ainsi tous les colocataires signent le même contrat de location et disposent des mêmes droits, mais aussi des mêmes obligations vis-à-vis du bailleur.
- **plusieurs contrats (1 par locataire) avec le propriétaire** = dans un logement divisé par le propriétaire, chaque co-locataire signe un bail pour la chambre qu'il loue ; ainsi vous partagez peut-être la cuisine et les sanitaires mais vous n'êtes pas liés légalement entre locataires. Le propriétaire (et non vous) choisit les personnes entrant dans le logement.

À SAVOIR

Dans le cadre d'une coloc à plusieurs contrats, chaque colocataire doit disposer notamment d'une surface d'au moins 9 m² et d'un volume d'au moins 20 m³ (pièces communes non comprises).

Dans le cadre d'un contrat unique, le bail doit être conforme au régime juridique du logement, à savoir s'il s'agit d'une colocation dans un logement loué meublé, le bail respecte la réglementation des meublés, s'il s'agit d'un logement vide c'est la réglementation des baux vides qui s'applique...

LA CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Ce type de clause (appelée de solidarité ou d'indivisibilité) figure très souvent dans le cas d'un **bail unique de colocation** : elle garantit au propriétaire le paiement de son loyer et lie davantage les colocataires. Ainsi, **quand l'un des colocataires ne peut plus assumer sa part de loyer, le propriétaire peut demander aux autres de payer** pour lui.

À noter : le départ d'un des colocs ne signifie pas l'arrêt immédiat de la « solidarité ». Le colocataire partant (et son garant) reste engagé par la clause de solidarité pendant 6 mois après le départ du logement, sauf si un nouveau colocataire le remplace.

POUR VOUS AIDER

Consultez la fiche « Colocation mode d'emploi », éditée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), pour faire le point sur la clause de solidarité, la fin du bail ou encore les questions de budget en colocation. À retrouver sur www.mce-info.org rubrique « Ressources & documentation / Publications » ou à l'accueil de la MCE : contacts p.59.

LES AIDES FINANCIÈRES

Chaque colocataire peut prétendre à une aide de logement de la CAF en fonction de la partie du loyer qu'il paie et à condition d'apparaître sur le bail ET de remplir les conditions d'octroi aux aides de la CAF (voir p.16).

Chacun doit remplir sa propre demande auprès de la CAF. L'aide, qui sera un peu inférieure à celle perçue dans un logement loué seul, sera calculée sur la base de vos ressources et du loyer.

TROUVER SON / SES COLOCATAIRES

Beaucoup de sites existent. La plupart proposent d'entrer en contact avec de potentiels colocataires mais donnent aussi des conseils pratiques ; certains ont des services payants (appel surtaxé par exemple) :

- appartager.com
- fr-fr.roomlala.com/colocation
- lacartedescolocs.fr

Consultez aussi les sites de petites annonces qui proposent des offres de location comme leboncoin.fr... voir p.23 pour élargir votre recherche.

À SAVOIR SI VOUS OPTEZ POUR UNE SOUS-LOCATION

Sous louer = un locataire (seul titulaire du bail) consent une location à un ou plusieurs autres occupants d'une partie du logement loué. **Par défaut, un sous locataire n'apparaît donc pas sur le bail.** La réglementation indique que la sous-location :

- est illégale sauf autorisation écrite du propriétaire,
- est une situation précaire en l'absence de bail écrit car aucun contrat ou loi ne vous protège en cas de problème (d'autant que vous ne pouvez souscrire d'assurance habitation),
- ne permet l'accès aux aides au logement que lorsqu'un bail a été établi et uniquement pour les sous-colocataires de moins de 30 ans, de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

LOGER CHEZ L'HABITANT

Une chambre chez un particulier peut parfois comprendre un partage (avec le propriétaire ou avec un autre colocataire) **de plusieurs pièces** du logement comme la cuisine ou la salle-de-bains. Il n'y a pas nécessairement d'entrée indépendante.

Quand la location est envisagée pour plusieurs mois, il est important d'aménager ces espaces et/ou les temps communs et il faut surtout que cela soit mentionné dans le contrat de location.

OU TROUVER ?

Pour une chambre à l'année chez un particulier, consultez le chapitre précédent « Un logement autonome ». Notez bien que l'association La Maison en Ville peut aussi proposer des solutions de ce type, pour une année universitaire et pour une durée plus courte (notamment stage ou alternance) : www.lamaisonenville.fr - 02 23 20 55 39

info@lamaisonenville.fr (plus d'informations p.30).

Pour une location temporaire, l'association Accueil à la Maison dispose d'un réseau d'hébergeurs : www.accueilalamaison.fr (contact p.46).

DES PISTES POUR UNE COLOC DIFFÉRENTE

Au-delà de partager un logement, vous êtes peut-être en quête d'une expérience humaine mêlant découverte et engagement. Dans ce cas, certaines actions menées par des associations peuvent vous intéresser.

L'HÉBERGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Cette **solution alternative d'habitat permet à un jeune d'être hébergé chez un retraité, une personne seule, une famille**. Logeur et logé signent un contrat qui précise les contreparties liées à l'occupation du logement. Deux formules sont généralement possibles : un hébergement avec ou sans loyer en échange d'une présence conviviale légère ou une présence conviviale très régulière avec coup de mains ponctuels.

La Maison en Ville

www.lamaisonenville.fr



6 rue de l'Hôtel Dieu (quartier Centre) à Rennes
Lundi et mardi 10h-12h et 14h30-17h30, mercredi (juin à octobre)
et jeudi 14h30-17h30, vendredi 10h-12h. Sur rdv uniquement le jeudi
matin et le vendredi après-midi
02 23 20 55 39 / info@lamaisonenville.fr

LA COLOCATION A PROJETS

Le principe : des **jeunes qui accèdent à un logement en colocation à loyer modéré tout en s'engageant dans des actions solidaires à mener sur l'année** (lien intergénérationnel, média, environnement, égalité homme/femme, vie de quartier, éducation...). Le loyer est modéré car proposé par des bailleurs sociaux.

• **L'AFEV avec les KAPS (Kolocations A Projets Solidaires)** qui existent dans 4 quartiers : Villejean, Maurepas, Le Blosne et Bréquigny)

rejoins.afev.org



3 rue de Lorraine (quartier Villejean) à Rennes
02 90 01 53 66 / kaps.rennes@afev.org

• **La Maison en Ville**



www.lamaisonenville.fr
Contacts ci-dessus

LA COLOCATION CONTRE SERVICES

Sur la même idée que l'hébergement intergénérationnel, la colocation contre services permet d'être hébergé et de réduire le montant de son loyer, en échange de services, liés souvent à la garde d'enfants (aller chercher les enfants à l'école, aide aux devoirs...).

Plusieurs sites se développent pour mettre en relation les familles qui hébergent et les jeunes :

- xenia-cohabitation.com

- www.toitchezmoi.com

- cohomly.com

...

UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES DU CROUS

• Des logements ouverts aux étudiants boursiers ou non boursiers

Les logements en résidence universitaire du CROUS sont attribués sous conditions de ressources pour une année universitaire, éventuellement renouvelable.

- Chambres, studios, T1Bis (prioritairement pour couple) et T2 (prioritairement pour étudiant avec enfant).
- Admissions possibles toute l'année en fonction des disponibilités et de la situation de l'étudiant.

• Faire la demande : 2 étapes

Étape 1 Avant le 15 mai 2021	Étape 2 À compter du 5 mai 2021
<p>Pour faire une demande de logement pour la rentrée suivante, remplissez le dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr. Futurs étudiants : connectez-vous avec l'adresse mail utilisée pour Parcoursup + l'avis fiscal 2020 de vos parents.</p>	<p>Précisez vos souhaits sur : trouverunlogement.lescrous.fr</p>

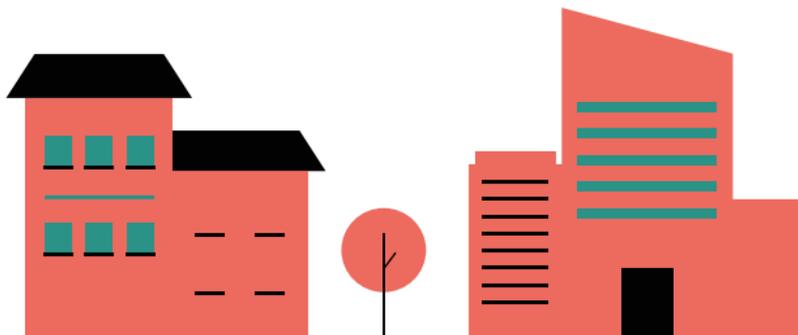
Étudiants en mobilité arrivant en France : les demandes de logement seront à faire directement sur trouverunlogement.lescrous.fr à compter du 9 juillet 2021.

• Contact du CROUS

www.crous-rennes.fr

✉ 7 place Hoche (quartier Centre) à Rennes
02 30 30 09 30 / formulaire de contact sur messervices.etudiant.gouv.fr

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi 8h30-16h; fermé la 1^{ère} quinzaine d'août. Il y a un accueil dédié au DSE les mardi et jeudi : 11h30-16h



LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES (AGRÉÉES FJT)

Les résidences Habitat Jeunes sont des espaces de vie accueillant principalement des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Adaptées à la situation et à la trajectoire de chacun, ces résidences peuvent proposer plusieurs types de logement (chambre, studio, petit appartement) et peuvent offrir différents services : accompagnement, animation... Faire le choix des Résidences Habitat Jeunes, c'est aussi se donner la possibilité de rencontrer, d'échanger avec d'autres jeunes.

RÉSIDENCES DES AMITIÉS SOCIALES

Les Amitiés sociales gèrent plusieurs résidences, à joindre par un contact unique : www.fjt-rennes.com (dossier de demande en ligne)



Accueil Habitat des Amitiés Sociales :

4bis Cours des Alliés à Rennes

02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr

À RENNES

Résidence BOURG L'EVÊQUE : 30 rue de Brest
(quartier Bourg l'Evêque - La Touche)

Résidence LE COLIBRI  : 14 avenue Jorge Semprun
(quartier Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin)

Résidence LES GANTELLES  : 21 rue Franz Heller
(quartier Maurepas - La Bellangerais)

Résidence ROBERT REME  : 8 avenue Gros Malhon
(quartier Saint-Martin)

À CHANTEPIE

Résidence CLAVIERES ET GLIERES  : allée des Clavières ou allée des Glières

À NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Résidence LES BOUVREUILS  : 9 allée des Bouvreuils

RÉSIDENCE PRÉVILLE

www.aspj.fr (dossier de demande en ligne)



02 99 14 21 00 / contact@aspj.fr

À RENNES

Résidence PRÉVILLE  : 22 bd Marbeuf (quartier Villejean-Beauregard)

LES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS / ÉTUDIANTS

Ces résidences sont réservées aux 18 et 30 ans en cours de formation, stagiaires ou encore salariés (CDD, CDI, intérim)... Il s'agit de logements à loyer modéré (logement social), principalement gérés par les Amitiés sociales (www.fjt-rennes.com) et Espacil Habitat (www.espacil-habitat.fr).

Il peut y avoir la possibilité de louer pour quelques semaines ou quelques mois.

RENNES

AUNIS : 1 bis place de Prague (quartier Le Blosne)



Pour jeunes salariés. T1 entre 417 et 459 €/mois et T1bis à 492 €/mois, meublés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

 **Espacil Habitat :** 02 99 32 30 39 ou 06 47 94 27 99
etudiants-instruction35@espacil.com

BOIS DES GALLETES : 4 rue Y.Sohier (quartier Beaulieu)



Pour étudiants. T1 meublés de 389 à 412 €/mois, tarifs incluant l'eau.

 **Espacil Habitat :** 02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89
etudiants-instruction35@espacil.com

EPSILON : 1 rue René Dumont (quartier Maurepas-Bellangerais) 

Pour jeunes salariés. T1 à 469 €/mois et T1bis à 520 €/mois, meublés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 27 21 35 ou 06 47 32 69 94 / etudiants-instruction35@espacil.com

GASTON TARDIF : 10 rue Gaston Tardif (quartier centre) 

T1bis à 528 €/mois, toutes charges comprises

☒ **Accueil Habitat des Amitiés Sociales** :

4bis Cours des Alliés à Rennes / 02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr

GAY LUSSAC : 21 av.de la Touraudais (quartier Beaulieu) 

Pour étudiants. T1duo (cuisine et sdb communes) entre 356 et 424 €/mois, T1 entre 407 et 508 €/mois et T1bis entre 519 et 561 €/mois, meublés, tarif incluant l'eau.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89
etudiants-instruction35@espacil.com

NAOS : 7 rue de la Huguenoterie (quartier Cleunay-Arsenal Redon) 

Pour étudiants. T1 entre 325 et 368 €/mois et T1bis de 403 et 455 €/mois, T5 en colocation à partir de 306 € par pers. meublés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 87 60 72 40 / etudiants-instruction35@espacil.com

ORIONIS : 13 rue Doyen Denis Leroy (quartier Villejean-Beauregard) 

Pour étudiants. T1 entre 294 et 321 €/mois, T1bis en colocation entre 219 et 233 €/mois et par colocataire, meublés, tarifs incluant l'eau.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 54 71 71 ou 06 48 61 31 09
etudiants-instruction35@espacil.com

POLARIS : 1 rue Gisèle Freund (quartier Cleunay-Arsenal Redon) 

Etudiants : T1 entre 330 et 398 €/mois. Jeunes salariés : T1 entre 440 et 492 €/mois et T1bis de 487 et 533 €/mois, meublés. Tarifs incluant eau, élect. et chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 87 60 72 40
etudiants-instruction35@espacil.com

APPARTEMENTS ÉQUIPÉS*

ÉTUDIANTS OU JEUNES ACTIFS

Découvrez toutes nos
résidences à

RENNES
BRUZ

Inscrivez-vous sur :
www.espacil-habitat.fr



SANS
FRAIS
D'AGENCE



LOYERS
MODÉRÉS

* Mobilier : Clic-clac / Bureau / Chaise / Kitchenette
Placard / Table / Bibliothèque

Espacil Habitat 
Groupe ActionLogement

RÉSIDENTICE ALFI SAINT-MARTIN : 14 Canal Saint-Martin (quartier Saint-Martin)

Chambres individuelles meublées à 385,23 €/mois toutes charges comprises.

☒ ALFI : 02 23 47 23 20 ou 06 85 11 99 19 / alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com

SAINT-CYR : 53 rue Papu (quartier Bourg l'Evêque - La Touche)



Pour étudiants. T1 entre 290 et 361 €/mois, T1bis et duplex entre 362 et 453 €/mois, tarif incluant eau, chauff., élect. Non meublé.

☒ Espacil Habitat : 02 99 33 92 51 ou 06 43 07 26 81 / etudiants-instruction35@espacil.com

TI YAOUANK : 7 bd P.Mendès-France (quartier Cleunay-Arsenal Redon-La Courrouze)



T1, T1bis et T2 de 480 à 544 €/mois.

☒ Accueil Habitat des Amitiés Sociales : 4bis Cours des Alliés à Rennes
02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr

BRUZ

BÉRÉNICÉ : 6, 17 et 19 rue Louis Armand



Pour étudiants. T1 entre 410 et 451 €/mois, T1Bis et duplex de 510 à 530 €/mois, meublés, tarifs incluant eau, chauff., élect.

☒ Espacil Habitat : 15 rue Louis Armand à Bruz
02 99 57 14 67 ou 06 87 60 75 09 / etudiants-instruction35@espacil.com

RÉSIDENTICE ALFI PAGNOL : 11 place Marcel Pagnol



T1bis à 547,77 €/mois charges comprises hors élec.

☒ ALFI : 02 23 45 56 87 ou 06 85 11 99 19 / alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

LA HUBAUDIERE : 19 rue des Carlets



T1bis et T2 de 496 à 512 €/mois charges comprises

☒ Accueil Habitat des Amitiés Sociales :
4bis Cours des Alliés à Rennes / 02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr

LES FOYERS D'INITIATIVE RELIGIEUSE

Plusieurs foyers d'obédience catholique existent à Rennes. Il est important de vous renseigner au préalable sur les mouvements religieux qui gèrent ces foyers et sur les conditions d'accueil qu'ils proposent ou imposent (horaires contraints, offices religieux, animations pastorales...).

FOYER « JEAN-LUC CABES »

Foyer géré par la Communauté de l'Emmanuel.

- pour garçons étudiants.
- Chambres indiv. meublées, bail de 9 mois minimum.
- de 320 à 380 €/mois (petit déj. compris).

foyersemanuel.com/rennes-garcons

☒ 12 rue André Desilles
02 30 83 65 96 / 06 31 03 98 99 / 06 63 35 39 90 / foyerjeanlucabes@gmail.com

FOYER DU THABOR

Foyer géré par l'association du Mont Thabor dépendant du diocèse de Rennes

- Pour étudiant et étudiantes à bac+1 ou +2.
- Chambres à louer pour 10 mois
- De 340 à 400 €/mois + charges

rennes.aumonerie.fr

☒ 4 rue du Thabor / 06 82 53 54 56 / foyerduthabor@gmail.com

RÉSIDENTICE FREHEL

Foyer avec possibilité d'activités spirituelles confiées à l'Opus Dei.

- pour garçons étudiants à l'université ou en école et lycéens en classe prépa.
- chambres indiv. meublées avec bail de 10 mois. Admission possible en cours d'année selon dispos.
- 700 €/mois toutes charges comprises et en demi-pension.

www.residence-frehel.org

☒ 3 rue Franz Heller / 02 99 36 69 28 / residence.frehel@gmail.com

LES FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS/MOBILES

Accueillant **des personnes seules**, les foyers de travailleurs migrants, aussi appelés « foyers de travailleurs mobiles » proposent des hébergements mixtes aux personnes ayant un emploi, en formation professionnelle, en stage ou en mission.

CENTRE GUY HOUIST (COALLIA)

- Pour public étranger avec titre de séjour et autorisation de travail.
- Chambres meublées (partage cuisine/sanitaires) de 350 à 430 €/mois toutes charges comprises.

☒ 22 rue Bahon Rault à Rennes

(permanences lundi 14h-18h et jeudi 9h30-12h30) / 02 99 84 21 84

RÉSIDENCE SOCIALE POUR TRAVAILLEURS MOBILES PRIOLET

Accès à l'hébergement (studios) dans le cadre d'une demande de **Relogement Social Prioritaire (RSP)** : voir p.27

☒ 20 bd Marbeuf à Rennes

LES RÉSIDENCES PRIVÉES



= résidence qui peut aussi – selon ses disponibilités – proposer un hébergement de courte durée (notez que la liste des appart'hôtels proposant essentiellement de l'hébergement pour quelques jours est à retrouver p.47)



= un ou plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite

NOTRE CONSEIL

Solution plutôt souple d'hébergement, il peut y avoir de grandes disparités selon les résidences.

Avant de vous engager, **renseignez-vous sur les tarifs ou frais de dossiers, les services** (comme un parking, laverie, etc.) parfois inclus mais parfois pas (donc à ajouter aux charges).

Vous devez également interroger **les conditions de départ du logement** (durée du préavis, sommes restant dues) car ces modalités peuvent également être très variables.

À RENNES, QUARTIER PAR QUARTIER

(CF. PLAN DES QUARTIERS P.4)

• **Bourg l'Evêque, la Touche...**

BREST : 216 rue de Brest



- tout public

- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.

- de 440 à 500 €/mois, toutes charges comprises sauf électricité

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès / 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LES UNIVERSIADES : 27 mail F. Mitterrand

- étudiant

- T1 18m² meublés ou vides

- à partir de 340 €/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

RÉSIDENCE ALINE LANDAIS : 8 allée Aline Landais



- tout public (colocation possible)

- T1, T2, T3 vides ou meublés à louer à l'année, possible au mois selon dispos.

- à partir de 420 €/mois hors charges

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès / 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

RÉSIDENCE LA SAGESSE : 13A quai d'Ille et Rance

- tout public
- T1 et T1bis vides
- de 320 à 400 €/mois hors charges

☒ **Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes / 02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immo.com

• Bréquigny**RÉSIDENCE VINCI** : 2 avenue d'Irlande

- tout public
- T1 vides
- à partir de 360 €/mois

☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

• Centre + Thabor, St-Hélier, Alphonse Guérin**CAMPUS DES LICES** : 23 rue de Dinan et 1 allée Jean Guihery

- tout public, plutôt étudiant
- studio vides
- à partir de 420 €/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

LE COLISÉE : 141 av. Aristide Briand 

- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés à louer au mois ou à l'année
- à partir de 590 €/mois hors charges

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès / 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LE GRAND COLLÈGE : 9 rue d'Echange

- tout public
- T1, T1 bis, T2 meublés
- à partir de 400 €/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

LE MARIGNY : 7 bd de Strasbourg 

- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés, à louer à l'année ou au mois selon dispos.
- à partir de 620 €/mois hors charges

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès / 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LESAGE : 9 rue Lesage 

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 450 à 520 €/mois, toutes charges comprises sauf élect

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès / 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LES ESTUDIALES : 24 bd Solférino 

- tout public
- T1 et T2 vides
- à partir de 340 €/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

LES JACOBINS : 5 rue de St-Malo

- tout public
- T1 duplex ou triplex vides
- à partir de 400 €/mois hors charges

☒ **Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes / 02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immo.com

RÉSIDENCE ARTEMISIA : 2 et 4 rue Raymonde Foreville

- étudiant
- studios équipés
- à partir de 390 € à 450 €/mois hors charges

☒ **Artémisia Gestion** : 06 32 82 20 22 / rennes@residencesartemisia.com

RÉSIDENCE DUPONT DES LOGES : 13 rue Dupont des Loges – 3 rue Joseph Sauveur

- tout public
- T1 et T2 vides
- à partir 370 €/mois hors charges

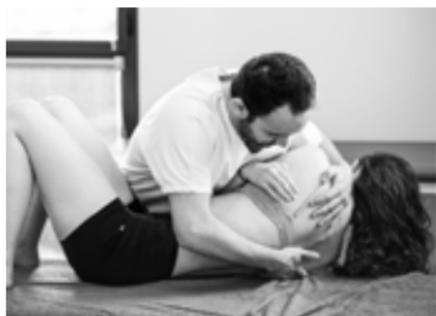
☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes
02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr



Centre de consultations ostéopathiques



Institut d'Ostéopathie
de Rennes-Bretagne
Association clinique et recherche



Les étudiants de l'Institut d'Ostéopathie de Rennes-Bretagne vous reçoivent en consultation encadrée par des ostéopathes diplômés.

Association Clinique et Recherche
IO-RENNES (ACR IO-RENNES)
de Loi 1901

ÉTUDIANTS : 5€
(AVEC ADHESION
ANNUELLE À 10€)

SUR RENDEZ-VOUS :
02 99 57 23 96

Campus Rennes Atalante Ker-Lann
50 rue Blaise Pascal | 35 170 BRUZ
Bus 57 ou Ker Lann express (arrêt Les Etangs)
clinique.osteopathique@io-rennes.fr | www.osteo-rennes.fr



RÉSIDENCE RUE RICHARD LENOIR : 5 rue Richard Lenoir

- tout public
- T1 et T1 bis vides (avec mezzanine)
- de 310 à 400 € hors charges
- ☑ **Kermarrec immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

STUDY'O : 1 boulevard Villebois Mareuil

- tout public
- T1, T1 bis de 21 à 37 m²
- à partir de 255 €/mois hors charges soumis à plafond de ressources
- ☑ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

• Cleunay, Arsenal Redon, La Courrouze

WHÔO RENNES MABILAIS : 1 rue Jean Guy

- tout public (colocation possible).
- Studios, T2, T2 bis et T3 équipés et meublés (services para-hôtelières et parking en options).
- studio à partir de 610 €/mois, incluant eau, élect., chauff., taxe ordures ménagères + internet.
- ☑ **SARL Panogestion** : Stéphanie Yvenat.
06 27 59 14 06 ou 02 23 50 64 15 / stephanie.yvenat@whoostay.com

RÉSIDENCE VIVALDI : 29B quai de la Prévalaye

- tout public
- T1, T1bis vides ou meublés
- de 330 à 420 €/mois hors charges
- ☑ **Cabinet Martin** : 2 rue d'Isly à Rennes / 02 99 67 22 44 / averty.anne@agence-martin.fr

UNIVERCITY LES BRUYERES : 2 rue du petit Marteau



- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité
- T1 équipés en mobilier (18 à 25 m²) à louer au mois ou à l'année (services suppl. proposés)
- à partir de 456 €/mois eau, élect., chauff. et Internet inclus.
- ☑ **ARPEJ** : 02 23 22 00 22 (Gwénaëlle Savry) / rennes@arpej.fr

• Francisco-Ferrer, Landry, la Poterie

RÉSIDENCE TERRANOVA : 207, 209 et 211 rue de Vern



- tout public
- T1 bis (31 m²) vides.
- à partir de 450 €/mois, incluant eau chaude/froide + chauffage.

☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes
02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

LAMOTTE
GESTION - TRANSACTION

**TROUVONS ENSEMBLE
VOTRE LOGEMENT !**

**OFFRE SPÉCIALE
ÉTUDIANTS**

Un dispositif sur-mesure
adapté à votre situation :

**PAIEMENT EN 3 MOIS
des frais de location⁽¹⁾**

Frais de location répartis sur trois mois	Accompagnement personnalisé répondant à vos besoins	Large choix de logements vides ou meublés	Assistance gratuite de vos démarches d'installation ⁽²⁾

LAMOTTE - GESTION - TRANSACTION
RENNES - 3 rue de Redon - 02 99 67 71 80 - **LAMOTTE.FR**

(1) Offre valable dans le cadre d'un bail d'habitation signé avec Lamotte Gestion - Transaction entre le 01/01/2021 et le 31/03/2021. Honoraires et frais de dossier à régler lors de la signature des trois premiers mois de location. Dans le cas d'un préavis réduit, dans la limite des trois premiers mois de location, si toutes les honoraires ont été au départ du locataire. (2) Offre spéciale proposée en partenariat avec la société Études - SPÉF 512 839 - RCS 000369 - RCS Rennes - SARL LAMOTTE GESTION TRANSACTION, au capital de 100 000 € - RCS Rennes n°425 891 544 - Carte professionnelle Gestion et Transaction sur autorisation et fiche de commerce et Centre immobiliaire n° 021 2632 2018 000 014 581 - Garantie Financière GARANTISSURANCES - LAMOTTE.FR

• Jeanne d'Arc, Longs Champs, Beaulieu

BREIZH CAMPUS : 1-3 bis allée de la Varende



- étudiant, apprenti, stagiaire, jeune actif... (possibilité de colocation)
- T1, T1bis, T2 et T3 équipés et meublés (services suppl. possibles), en location à partir de 3 mois minimum.
- studio à partir de 479 €/mois, toutes charges incluses

☒ **Les Belles Années** : 07 63 41 83 28 / breizhcampus@lesbellesannees.com

CAP BEAULIEU : 6 rue de Bellevue



- étudiant, salarié en mobilité
- T1 et T1 bis meublés ; location à l'année ou courte durée selon dispos
- à partir de 462 €/mois, eau froide et internet compris

☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

CAP ÉTUDES RENNES : 153 boulevard de Vitry



- étudiant, jeune en formation, jeune actif
- studios, T2, meublés et équipés. Location à l'année ou courte durée d'un mois minimum
- de 400 € à 590 €/mois, hors électricité et taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

☒ 04 75 81 83 83 / contact@cap-etudes.com

KLEY Rennes : 5 allée de la Croix des Hêtres



- étudiant, jeune actif, stagiaire, doctorant...
- Studios et T2 meublés (de 19 à 32 m²) et colocations meublées (avec sdb privative) en T4, T6, T8 ou T9 ; location à l'année, possible au minimum à la semaine
- à partir de 555 €/mois toutes charges incluses

☒ 02 30 30 20 23 / rennes@kley.fr

LE MAJOR DE BEAULIEU : 4, 6 et 8 avenue P. Donzelot

- tout public
- T1 vides
- de 375 à 450 €/mois hors charges
- ☒ **Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes / 02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immo.com

LES ESTUDINES LONGS CHAMPS : 316 rue de Fougères 

- étudiant, stagiaire et personne en mobilité (formation, affaires...)
- T1, T1 bis et T2 meublés et équipés (accès à des services suppl.) à louer à l'année ou au mois ou pour des courts séjours (3 nuits min.)
- à partir de 490 €/mois hors élec.
- ☒ 02 99 28 00 00 ou 09 69 39 22 00 / rennes.longschamps@estudines.com

LES JARDINS DE BEAULIEU : 3 rue Xavier Grall

- étudiant
- T1 vides ou meublés
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes / 02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

LES JARDINS DE BEAULIEU : 3 rue Xavier Grall

- tout public
- T1 vides
- de 330 à 390 €/mois, charges comprises
- ☒ **Pigeault immobilier** : 25 rue de la Monnaie à Rennes
02 99 30 82 18 / locationrennes@pigeaultimmobilier.fr

LE BOIS PERRIN : 11, 11A et 11B rue du Bois Perrin

- public plutôt étudiant
- T1 meublés ou vides
- à partir de 340 €/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

LE BOIS PERRIN : 11A et 11B rue du Bois Perrin

- étudiant
- T1 vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes / 02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

LE FORUM : 14-16 avenue P. Donzelot

- étudiant
- T1 vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes / 02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

RÉSIDENCE DANTON : 64 rue de Danton

- étudiant
- studios vides
- à partir de 300 €/mois, hors charges
- ☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

RÉSIDENCE FOUGÈRES : 266 (Jean Bart)
puis 247-249 (Surcouf Vauban) rue de Fougères.

- Public plutôt étudiant
- T1 et T1bis vides
- à partir de 340 €/mois, hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

RÉSIDENCE LES PLANTES : 8-16 rue des Plantes

- étudiant
- chambres ou T1 (15 à 24 m²) vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes / 02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

RÉSIDENCE LES PLANTES : 8, 10, 12A-12B-12C, 14, 16 rue des Plantes

- public plutôt étudiant
- T1 meublés ou vides
- à partir de 340 €/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

Résidence Saint-Martin

Une résidence pour jeunes actifs
(salariés, apprentis ou stagiaires)

en plein cœur de Rennes

au bord du Canal Saint-Martin

Ouverture récente



Wifi gratuit !



- ⊕ Chambres individuelles
- ⊕ Salle télé, salon, cuisines/salles à manger équipées
 - ⊕ Abri vélos
 - ⊕ Parking
- ⊕ Équipe sur place
- ⊕ Grand parc
- ⊕ À quelques minutes à pied du centre historique de Rennes, des transports et des universités...

Possibilité :
aides APL
et Mobili-jeune
garantie des loyers
par Visale

385 €
par mois
TOUT COMPRIS

Possibilité
APL



L'ALFI est partenaire d'Aiguillon construction



Pour en savoir plus et faire une demande de logement :

www.alfi-asso.org

Tél : 02 23 47 23 20 - 02 23 47 24 60 - 06 85 11 99 19

RÉSIDENCE PANORAMIK : 16 rue Georges Charpak

- tout public
- Du T1bis au T3 vides
- de 535 à 740 €/mois

☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

RÉSIDENCE WE : 11 bd Volney

- tout public
- T1 vides
- de 350 à 440 €/mois incluant chauffage + eau chaude + internet + laverie...

☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

XAVIER GRALL : 3 rue Xavier Grall

- étudiant
- studios vides, 18 m²
- à partir de 340 €/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

• **Maurepas, la Bellangerais****LES TEMPORINES** : 6 rue des Gantelles

- tout public
- studios et T2 meublés et équipés à louer au mois ou à l'année
- de 435 à 630 €/mois charges comprises sauf électricité, internet gratuit (services suppl. proposés)

☒ 06 10 14 55 40 ou 06 87 61 17 77 / contact@lestemporines.fr

RÉALISTA RENNES CENTRE : 9 boulevard Volney

et 10 rue de la Marbaudais



- étudiant, stagiaire, jeune diplômé, enseignant
- T1 meublés et équipés (de 17 à 25m²).

- à partir de 495 € charges incluses (internet, eau chaude+froide)

☒ **Realista résidences** : 06 64 04 12 26 / rennes-centre@realista.fr

• **Sud Gare****LES ESTUDINES DE BRETAGNE** : 23 rue de Châtillon

- étudiant, stagiaire, apprenti et personne en mobilité (formation, affaires...)
- T1, T1 Bis et T2 meublés et équipés (services suppl. possibles) à louer à l'année ou au mois (3 mois min.)

- à partir de 490 €/mois, charges comprises sauf élect.

☒ 02 99 51 54 95 ou 09 69 39 22 00 / rennes.bretagne@estudines.com

PAUL FEVAL : 70 rue Paul Féval

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 490 à 520 €/mois, toutes charges comprises sauf élect

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

• **Saint-Martin****RÉSIDENCE SAINT-LAURENT** : 13 rue Charles-Laurent

- tout public
- T1, T1 bis, T2 meublés (services suppl. possibles) à louer à la nuitée, à la semaine, au mois ou à l'année
- à partir de 214 €/semaine ou pour 1 an 540 €/mois pour 1 studio, toutes charges comprises

☒ 02 99 36 45 62 ou 06 37 41 11 14 ou 07 82 67 64 44 / patrickmarchais54@gmail.com

• **Villejean, Beauregard****CAMPUS VILLAGE** : rue du Recteur P.Henry

- tout public
- T1 et T2 vides ou meublés (possibilité de services suppl.)
- entre 395 et 515 €/mois, charges d'eau froide et laverie incluses.

☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

LES HARDRIERS : 7 allée des Hardriers



- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 420 à 500 €/mois, toutes charges comprises sauf élec
- ☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès/ 06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LES TAMARIS : 60 rue de Saint-Brieuc

- tout public, plutôt étudiant
- studios vides, 27 m²
- à partir de 380 €/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

NEMEA - APPART'ETUD : 4 rue d'alsace

- étudiant
- Studios meublés et équipés
- à partir de 517 €/mois
- ☒ 07 72 44 02 48 / rennes.villejean@nemea.fr

RÉSIDENCE LE SAINT-COME - EASYSTUDENT : rue Antoine Joly

- étudiant, jeune actif
- T1 à T2, meublés
- à partir de 560 €/mois toutes charges incluses sauf élec.
- ☒ **Cyril Verger** : 07 72 01 97 34 / cyril.verger@easystudent.fr

RÉSIDENCE SUITETUDES METROPOLIS : 86 rue de Saint-Brieuc



- étudiant, jeune actif
- Studios, T1 et T2, meublés et équipés
- à partir de 508 €/mois, eau chaude/froide + connexion wifi haut débit compris
- ☒ **Ivana Buisson** : 06 43 18 91 29 / rennes@suitetudes.com

NEOTOA - LOCATION : rues de Provence, Flandres, d'Armagnac, Quercy, Lyonnais

- étudiant (étude de la demande selon dispos)
- chambre ou logement divisé pour colocation à 3, vides. À louer à l'année.
- ☒ **NEOTOA** : 41 bd de Verdun à Rennes / 02 23 48 80 00 / contact@neotoa.fr

STUDÉA ATALANTE : 6 av. du Bois Labbé



- tout public
- T1 et T2 meublés en contrat de location au mois ou à l'année (services en plus)
- à partir de 490 €/mois toutes charges sauf élec.
- ☒ **Nexity Studéa** : 0 820 830 820 ou 06 29 11 03 07 / ablondelot@nexity.fr

WHÔO ANATOLE FRANCE : 16 rue Madeleine Pelletier

- étudiant
- Studios et T2 meublés et équipés.
- à partir de 575 €/mois toutes charges incluses sauf élec.
- ☒ 09 71 22 94 61 ou 06 01 02 45 64 / marion.baurin@whoostay.com

AILLEURS DANS LA MÉTROPOLE, VILLE PAR VILLE (CF. PLAN DE L'AGGLOMÉRATION P.3)

• Bruz (campus de Ker Lann)

CLUB CAMPUS : 1, 3 et 5 rue Louis Armand

- tout public
- T1 (certains en mezzanine) vides
- de 340 à 430 €/mois avec entretien d'immeuble, eau froide comprises
- ☒ **Cabinet Martin** : 2 rue d'Isly à Rennes
02 99 67 22 44 / valerie.artur@agence-martin.fr

LES JARDINS DE KER LANN : 7, 9 et 13 rue Louis Armand

- tout public
- T1, T1bis duplex vides (services suppl.)
- de 280 à 495 €/mois, eau froide et internet compris. Résidence avec gardien.
- ☒ **Pigeault immobilier** : 25 rue de la Monnaie à Rennes
02 99 30 82 18 / locationrennes@pigeaultimmobilier.fr

RÉSIDENCE LOUIS DE BROGLIE : 14 avenue Robert Schuman  

- étudiant, alternant du campus Ker Lann
- studio (18 à 21 m²) ou logement en colocation pour 2, équipés. À louer à l'année ou location possible au mois (3 mois min.).
- à partir de 320 €/mois en colocation charges comprises hors électricité

☒ **Association de gestion de la résidence** : Mmes Jean ou Thomas
02 99 05 84 01 / residence.contact@ecam-rennes.fr

STUDHOTEL LEONARD DE VINCI : 4 rue Louis Armand 

- tout public
- studios meublés (possibilité de services suppl.) à louer à l'année. Contrat au mois selon dispo.
- à partir de 395 €/mois, eau froide, internet et laverie inclus.

☒ **Foncia Rouault** : 1 rue d'Alma à Rennes (Mmes Guével ou Rouxel)
02 99 78 88 52 ou 06 60 84 83 13 / audrey.guevel@foncia.fr ou studiofoncia@gmail.com

UNIVERCITY : contour Antoine de St Exupéry 

- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité.
- studios, T1 Bis et T2 équipés de meubles en location à la semaine, au mois ou à l'année
- de 383 à 462 €/mois ou 155 €/semaine incluant eau, élect., chauff., internet, fibre optique, Wifi.

☒ **ARPEJ** : 02 99 05 92 10 / jean-mathieu.cabioch@arpej.fr

• **Cesson-Sévigné****LA CHATAIGNERAIE** : 3 rue de la Châtaigneraie

- étudiant
- T1 meublés.
- environ 400 €/mois, toutes charges incluses

☒ **SA HLM Les Foyers** : 6 avenue Belle Fontaine à Cesson
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15
residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

RÉSIDENCE BELLE FONTAINE : 6 avenue Belle Fontaine 

- étudiant (priorité à Centrale Supélec)
- Chambres (cuisine, wc, douche à partager à 2) - T1 meublés - T2 meublés
- à partir de 366 €/mois, charges incluses

☒ **SA HLM Les Foyers** : 6 avenue Belle Fontaine à Cesson
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15
residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

RÉSIDENCE HERTZ : 5 avenue de la Boulais 

- étudiant
- T1 meublés avec services.
- 422 €/mois, toutes charges incluses

☒ 02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15 / residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

RÉSIDENCE LE CASTEL RIVE : 43 route de Rennes  

- jeune de moins de 30 ans : étudiant, stagiaire, salarié, chercheur ...
- T1 (18 à 24 m²) et T2 équipés en contrat de location au mois, à l'année
- à partir de 432 € pour un T1, toutes charges comprises

☒ **Fac Habitat** : 02 99 01 95 77 / cesson-sevigne@fac-habitat.com

RÉSIDENCE PAUL GAUGUIN : 12 rue des Vaux Parés  

- jeune de moins de 30 ans : salarié, étudiant, stagiaire, chercheur...
- T1 et T1 bis équipés à louer au mois ou à l'année
- dès 433 €/mois pour un T1 toutes charges comprises

☒ **Fac Habitat** : 02 99 01 95 77 / cesson-sevigne@fac-habitat.com



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS

**POUR ÊTRE LOGÉ QUELQUES JOURS,
QUELQUES SEMAINES**

45

EN CAS D'URGENCE

49



POUR ÊTRE LOGÉ QUELQUES JOURS, QUELQUES SEMAINES

Pour un stage ? Un emploi de quelques semaines ? Pour passer un concours ? ou des congés ? Voici la liste de toutes les solutions pour un court séjour à Rennes et les environs.

LES ADRESSES DEDIEES AU LOGEMENT TEMPORAIRE

AUBERGE DE JEUNESSE

- tout public.
- chambre de 1 à 6 lits avec douche + lavabo.
- à partir de 25,50 €/nuit avec petit déj, draps, wifi, taxe de séjour, cuisine collective équipée.

Réservation sur www.hifrance.org ou par téléphone

- ☒ 10-12 canal Saint-Martin à Rennes (quartier Nord-St Martin)
02 99 33 22 33 / rennes@hifrance.org

HISSEO, HÔTEL À VOCATION SOCIALE

- étudiants, personnes en formation (en alternance, convocation à un concours...) ou en mission professionnelle (intérim, période d'essai...).
- Accessible sur justificatif.
- chambres individuelles équipées.
- 24 €/personne/nuit ou en chambre double : 38 €/nuit. Tarifs avec petit déj, draps, wifi.

Réservation par téléphone ou sur www.hisseo-rennes.fr

- ☒ 45 bd Solférino à Rennes (quartier Gare)
02 99 65 59 12 / contact@hisseo-rennes.fr

HISSEO

L'ESCALE DE VOTRE PARCOURS

CAMPING DES GAYELLES

- tout public
- Citylodges pour 2 à 6 pers. de 25 à 40 m², meublés et équipés, pour 2 nuits minimum ou emplacements pour toile de tente, caravane et camping-car pour 1 nuit minimum.
- à partir de 71 €/nuit pour les citylodges ; à partir de 13 €/nuit (basse saison) ou 16 €/nuit (haute saison) pour un emplacement pour tente, sans véhicule ; à partir de 17 €/nuit (basse saison) ou 21 €/nuit (haute saison) pour un emplacement pour tente avec véhicule. Ces tarifs ne comprennent pas les tarifs spéciaux (services supplémentaires) et la taxe de séjour.

Réservation par téléphone ou sur www.camping-rennes.com

- ☒ Rue du Professeur Maurice Audin à Rennes (quartier Maurepas-Bellangerais) 02 99 36 91 22 / camping-rennes@citedia.com

AUTRES PISTES

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

• Les résidences CROUS

Pour passer un concours ou dans le cadre d'un stage, d'un job, étudiants et apprentis peuvent être logés temporairement en résidence universitaire. A partir de 11 €/nuit toutes charges incluses.

Demande sur trouverunlogement.lescrous.fr (séjours supérieurs à 1 mois) ou www.bedandcrous.com (séjours de moins de 30 jours)

☒ **CROUS** : 7 place Hoche à Rennes

02 30 30 09 30 / courtsejour@crous-rennes.fr

• La résidence sociale Vol de Nuit à Bruz

Pour les personnes en formation en alternance ou étudiant sur le campus de Ker Lann (même mineurs). Chambres meublées en unité de vie (cuisine commune pour 4 et salle d'eau pour 2). A partir de 96 € du lundi au vendredi, toutes charges comprises.

☒ **ARPEJ Univercity** : Contour Antoine de Saint-Exupéry à Bruz

02 99 05 92 07 (Yvan Le Pennec) / voldenuit@arpej.fr

LES RÉSIDENCES POUR LES MOINS DE 30 ANS

Les résidences Habitat Jeunes (ou foyers de jeunes travailleurs) et résidences jeunes actifs peuvent accueillir soit l'été, soit toute l'année, pour des séjours courts, selon votre situation et selon leurs disponibilités.

☒ Contacts p.32.

HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT, GITES OU CHAMBRES D'HÔTES

• Une association propose de l'hébergement temporaire chez l'habitant

Chambres indiv. avec sdb partagée ou privative + accès à la cuisine de l'hébergeur + petit déj. Tout public (stage/alternance, concours, période d'essai, séjour touristique...).

Tarifs : de 20 à 36 €/nuit + taxe de séjour (0,72 €/jour). Forfait mensuel possible.

☒ **Accueil à la maison** : 12 rue du Grand Cordel à Rennes / Permanences mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 à la MIR (7 quai Chateaubriand).

06 67 07 55 54 ou 02 99 27 89 39 / accueilalamaison@hotmail.fr

www.accueilalamaison.fr

À noter : l'association La Maison en Ville, qui propose principalement de l'hébergement intergénérationnel, peut avoir des solutions d'hébergement chez l'habitant pour des courts séjours (stage, alternance...).

Contacts p.30

• Trouver des contacts

En plus des différents sites proposant des annonces d'hébergement chez l'habitant (payant, comme sur www.airbnb.fr, www.cohebergement.com, ... ou sur le principe d'échange, comme sur www.couchsurfing.com...), contactez Destination Rennes, l'office de tourisme de Rennes Métropole : www.tourisme-rennes.com rubriques Organiser / Où dormir

☒ 1 rue de Saint-Malo à Rennes

08 91 67 35 35 (prix d'un appel local + 0,20 €/minute)

infos@destinationrennes.com

À savoir : les sites d'annonces de particulier à particulier (p.23) peuvent aussi proposer des solutions d'hébergement temporaire.

LES APPART'HOTELS

Il existe des résidences hôtelières proposant un hébergement à la nuitée jusqu'à plusieurs semaines. En voici une liste, incomplète.

A noter : les services de ces résidences étant très variés, leurs tarifs le sont également ; renseignez-vous bien sur les modalités pratiques (fin de contrat, charges optionnelles...) et soyez vigilant aux prestations pas toujours adaptées à vos besoins.

Sachez que d'autres **résidences privées**, louant en priorité sur une année, peuvent également proposer des locations pour quelques jours selon leurs disponibilités. Retrouvez leurs contacts p.35 marquée d'un 🕒

À Bruz

KER LANN CAP WEST : rue Charles Coudé – ZA Portes de Ker Lann 🇨🇪

T1, T2 duplex et T4 meublés et équipés (services suppl. proposés) en séjour à la nuitée, semaine ou mois. Tarifs : pour un T1 à partir de 83 €/ nuit toutes charges comprises ou 540 €/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 90 09 46 00 / bruz@capwestresidence.fr

www.capwestresidence.fr

GAY LUSSAC CAP WEST : 5 rue Gay Lussac 🇨🇪

T1, T2, T2duplex, T3 et T3duplex meublés et équipés (services suppl. proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83 €/nuit toutes charges comprises ou 540 €/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 21 34 34 34 / bruz2@capwestresidence.fr

www.capwestresidence.fr

À Cesson-Sévigné

APPART'CITY RENNES CESSON : 6bis rue du Chêne Germain 🇨🇪

T1 et T2 meublés et équipés (services en plus à la carte) à louer à la nuit, semaine, mois... Tarifs : à partir de 50 €/nuit

☒ 02 23 25 27 60 / rennes@appartcity.com / www.appartcity.com

À Noyal-Châtillon-sur-Seiche

NOYAL CHATILLON SUR SEICHE CAP WEST :
8 rue Louis Delourmel 🇨🇪

T1, T2 duplex et T3 meublés et équipés (services suppl. proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83 €/nuit toutes charges comprises ou 470 €/mois pour 5-6 mois de séjour (sous condition de revenus pour les séjours de plus d'un mois).

☒ 02 21 34 35 36 / noyalchatillon@capwestresidence.fr

www.capwestresidence.fr

À Rennes

ADAGIO CITY ACCESS Rennes Centre : 35 rue d'Antrain 🇨🇪

T1 meublés et équipés à louer à la nuitée. Tarifs : sur demande à la nuitée - à partir de 40 €/jour pour une location de + 28 jours

☒ 02 23 21 26 00 / h8398@adagio-city.com / www.adagio-city.com

APPART'CITY RENNES BEAUREGARD : 1 rue Aurélie Nemours

T1, T1 bis, T2 et T3 meublés avec services suppl. Location aux étudiants : 4 mois minimum. Tarifs : à partir de 50 €/nuitée.

☒ 02 23 48 47 10 / rennes-beauregard@appartcity.com

www.appartcity.com

APPART'CITY RENNES OUEST : 7 rue Pierre-Joseph Colin

T1, T2 et T3 meublés et équipés d'une kitchenette. Tarifs : à partir de 43 €/ nuit pour un T1 (à partir de 32 €/nuit pour des séjours de longue durée)

☒ 02 99 02 61 61 / rennes-ouest@appartcity.com / www.appartcity.com

APPART'CITY RENNES ST-GRÉGOIRE : 5 allée M.Berhaut

T1, T1bis, T2 et T3 meublés. Tarifs : à partir de 42 €/nuitée

☒ 02 23 20 54 24 / rennes-saintgregoire@appartcity.com

www.appartcity.com

APPART'HOTEL SÉJOURS ET AFFAIRES VILLA CAMILLA :

185 bd St J-B. de la Salle

T1bis (de 25 à 32 m²) et T2 meublés (services suppl. possibles).

Tarifs à consulter directement sur le site.

☒ 02 23 46 04 04 / rennes.villacamilla@sejours-affaires.com

www.sejours-affaires.com

APPART'HOTEL SÉJOURS ET AFFAIRES LES LONGS CHAMPS :

316 rue de fougères

T1 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site. Location de 3 nuits minimum.

☒ 02 99 28 00 00 / rennes.longschamps@sejours-affaires.com

www.sejours-affaires.com

APPART'HOTEL SÉJOURS ET AFFAIRES BRETAGNE :

23 rue de chatillon

T1 et T2 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site.

Location de 3 nuits minimum.

☒ 02 99 51 54 95 / rennes.bretagne@sejours-affaires.com

www.sejours-affaires.com

APPART RENNES BNB :

45 rue Jean-Marie Duhamel et 13 boulevard Solferino

T1, duplex, T2 meublés. Tarifs : à partir de 75 €/nuitée, 80 €/nuitée si location entre 2 et 4 nuits, à partir de 55 €/nuitée sur des locations au mois. Location de 1 nuit à 6 mois.

☒ 07 63 90 13 13 / info@rennesbnb.fr

www.rennesbnb.fr

Le Rheu**CAP WEST LE RHEU** : avenue de la Croix Verte

T1, T2 et T3 meublés et équipés (services suppl. proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83 €/nuit toutes charges comprises ou 540 €/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 23 42 39 00 / lerheu@capwestresidence.fr

www.capwestresidence.fr

RÉSIDENCE LE PLESSIS : Chemin du Plessis Saucourt

Chambres et T1 meublés. Tarifs : à partir de 35 € la nuitée pour une chambre ; si location de plus d'1 mois, chambre à partir de 378 € le mois.

☒ Mme Ferré : 06 09 84 01 77 / lochabitat@wanadoo.fr

www.residence-le-plessis.fr

EN CAS D'URGENCE

EN CAS DE GRANDE DIFFICULTÉ SOCIALE : SANS ABRI, SANS DOMICILE STABLE, SANS RESSOURCE...

LE 115, NUMÉRO D'URGENCE DU DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE

115 - APPEL GRATUIT 24H/24H

LA CAO - ANTENNE SIAO (SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION)

Accueil, information, orientation et accompagnement d'un public majeur en difficultés sociales n'ayant pas de résidence stable, avec peu ou pas de ressources.

- ☒ CAO (Coordination pour l'Accueil et l'Orientation)
 - au sein du Pôle Précarité Insertion de SEA35
 - Rue de la Barbotière à Rennes
 - Du lundi au vendredi (sauf mardi) sans rendez-vous 9h30-12h et sur rdv 14h-17h.
 - 02 99 27 50 60 (9h-12h30 et 14h-17h)
 - www.siao35.fr

Pour d'autres contacts utiles au quotidien (prendre un repas, bénéficier de soin, s'habiller, se laver...), consultez le **Guide Solidaire de la ville de Rennes** sur metropole.rennes.fr / Solidarité / Connaître les aides (en bas de page).

SI VOUS AVIEZ UNE ADRESSE DEPUIS PLUS DE 2 MOIS

Contactez le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) : un travailleur social pourra vous recevoir si vous disposiez d'une adresse depuis plus de 2 mois avant de connaître des difficultés.

Pour connaître le CDAS d'Ille-et-Vilaine dont vous dépendez, contacter Info Sociale en Ligne

- ☒ <https://annuaire.ille-et-vilaine.fr>
 - 0 800 95 35 45 (gratuit) / isl@ille-et-vilaine.fr
 - Du lundi au vendredi 9h-18h



ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT

LES 5 ÉTAPES DE MON INSTALLATION

51

ÊTRE ET DEVENIR UN LOCATAIRE ÉCOLO-ÉCONOME

53



LES 5 ÉTAPES DE MON INSTALLATION

Avant d'amener ses cartons et avant même d'avoir les clés de votre nouveau « chez vous », il y a des points à connaître et... à prévoir.

ÉTAPE 1 : PRÉVOIR LES PAPIERS

Préparez en amont les justificatifs que votre propriétaire vous demandera. Voir la liste des documents dans la rubrique « Préparer un dossier » p.9.

ÉTAPE 2 : SIGNER LE BAIL

L'établissement d'un contrat de location (= bail) est **obligatoire et réglementé pour tous les logements** (vides et meublés). La loi définit des contrats types : il est désormais obligatoire que chaque bail soit rédigé selon un de ces modèles (disponible au Point Info Logement ou dans une association de défense des locataires, contacts p.59). **Gardez impérativement l'exemplaire de votre contrat pendant toute la durée de la location.**

ÉTAPE 3 : ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est un document essentiel et obligatoire. Il est établi avec le bailleur ou son représentant lors de la remise des clés et à conserver pendant toute la durée de la location. Il décrit l'état du logement loué pièce par pièce ainsi que les équipements qu'il comporte.

Soyez pointilleux ! Ce document permettra de comparer l'état du logement au début et son état à la fin de la location afin de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire ou au locataire. Vous pouvez utiliser un document type (le même modèle pour l'état des lieux d'entrée et celui de sortie).

Si vous passez par un agent immobilier ou un notaire, des honoraires peuvent être facturés jusqu'à 3 €/m² de surface habitable du logement. La part facturée au locataire ne peut pas être supérieure à celle du propriétaire.

Cette **étape est importante ! N'hésitez pas à être accompagné et surtout à prendre votre temps** pour être précis dans votre description.

ÉTAPE 4 : ASSURER SON LOGEMENT

L'assurance logement est obligatoire pour parer aux dégâts des eaux, incendie... **Une attestation doit être fournie dès l'entrée dans le logement.**

Un propriétaire a la possibilité de souscrire une assurance pour la proposer à son locataire ; elle lui sera facturée en plus des charges et du loyer. A défaut, c'est au locataire de souscrire un contrat auprès d'un assureur : nous vous conseillons de comparer les offres.

ÉTAPE 5 : SUIVRE LA TO DO LIST

C'est une liste des tâches à faire aussi tôt que possible et dès que vous avez signé le contrat de location. Le site « Service public » propose également un rappel du calendrier des démarches liées à un déménagement : www.service-public.fr rubrique " Comment faire si... je déménage "

Envoyez le préavis de l'ancien logement par courrier, de préférence en recommandé avec accusé de réception.
NB : le préavis peut être réduit à 1 mois dans certains cas : voir page 8.

3 MOIS
AVANT

Signalez votre prochain changement d'adresse aux administrations (CAF, Pôle emploi, impôts...). Vous pouvez par exemple utiliser le service gratuit en ligne sur service-public.fr.

Demandez l'ouverture du compteur d'électricité et celui du gaz. Comparaison des tarifs et services sur www.energie-info.fr. Pensez à noter le nom du locataire précédent ainsi que le relevé de consommation.

1 OU 2
MOIS AVANT

Pensez à l'assurance logement (c'est une obligation!). En souscrire une ou prévenir l'assureur actuel du déménagement pour un transfert de contrat. Pensez aussi à prévenir la banque, la complémentaire santé et à l'assurance voiture.

J-15

J-8

Commencez vos cartons. Pensez aussi à vous organiser pour avoir de l'aide et des bras le jour J.

Réservez des places de stationnement pour l'emménagement (à Rennes, c'est possible directement sur metropole.rennes.fr / S'installer à Rennes)

Ouvrez votre compteur d'eau auprès de Eau du Bassin Rennais monagence.eauidubassinrennais.fr

J-1
OU J-2

Transférez ou ouvrez votre ligne téléphonique/internet.

Mettez votre nom sur la boîte aux lettres.

(à noter que la Poste propose un service de transfert automatique de courrier, à partir de 29 €).

JOUR J

Faites votre demande d'allocation logement (p.16).

Signalez votre changement d'adresse sur votre carte grise

Inscrivez-vous sur les listes électorales.

Demandez le changement sur la carte d'identité ou le titre de séjour.

AU
PLUS VITE,
APRÈS
L'INSTALLATION

Un fois installé

Si vous êtes depuis moins d'un an sur Rennes Métropole, vous avez droit à la mallette de bienvenue.

Elle est à retirer, sur présentation d'un justificatif du logement précédent et un autre du logement actuel, à la Mairie de votre commune pour les 26 ans et plus ou au 4bis (p.63) pour les jeunes de moins de 26 ans ou les étudiants.

🔑 ÊTRE ET DEVENIR UN LOCATAIRE ÉCOLO-ÉCONOME

S'équiper, cuisiner, se chauffer... Être attentif à ses gestes du quotidien, c'est limiter l'évolution de ses factures donc de son budget. Voici quelques conseils pratiques dès les premiers pas dans votre nouveau logement.

S'ÉQUIPER... À PETITS PRIX

4 ADRESSES POUR TOUTE L'ANNÉE

EMMAUS propose notamment du mobilier ou de la vaisselle d'occasion à prix très modéré.

☒ 21 rue de la Donelière (quartier St Martin) ; une grande salle des ventes existe à Hédé-Bazouges / emmaus-rennes.fr

LA BOUTIK POP c'est l'espace matériel du Secours populaire, ouvert à tous. On y trouve de la vaisselle, des meubles, de l'électroménager... à prix abordable. Ouverture tout public le mardi et le jeudi de 14h à 16h30, et le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h.

☒ 14 rue des Veyettes (quartier Francisco Ferrer, Landry, Poterie) www.spf35.org

LA BELLE DÉCHETTE c'est à la fois une boutique (vaisselle, petits meubles...) et des rendez-vous DIY (ateliers pour apprendre à bricoler par vous-même).

☒ 25 rue Vaneau (quartier Bourg L'Evêque) et 2 rue du Pré du Bois (quartier F. Ferrer, Landry, Poterie) / labelledechette.com

ENVIE 35 propose de l'électroménager rénové, garanti 1 an pièces et main d'œuvre, service livraison-installation et après-vente.

☒ 18 rue de la Donelière (quartier St Martin) / rennes.envie.org

BRADERIES, VIDE GRENIERS ...

Calendrier des événements sur vide-greniers.org/35-Ille-et-Vilaine ou contactez Destination Rennes au 08 91 67 35 35 (prix d'un appel local + 0,20 €/min).

Pensez également aux dépôts-ventes (retrouvez leurs adresses sur les pagesjaunes.fr) ou aux sites d'annonces entre particuliers (ex : www.loccaserie.fr, www.leboncoin.fr, www.topannonces.fr...).

ET POUR ÉVITER D'ACHETER ...

- **Réparez** : Vous pouvez réparer vous-même vos objets abîmés dans un repair-café, aidé de bénévoles (petit électroménager, vélo, vêtement, informatique...).

5 Repair cafés sur Rennes métropole :

à Rennes : à l'Association des 3 Maisons (quartier Cleunay), troismaisons.org/la-maison-des-familles/repair-cafe ; et à la Maison de quartier de la Bellangerais (quartier Maurepas-Bellangerais), www.labellangerais.org/repair-cafe/.

à Bruz : à l'Association Bruz citoyenneté, <http://bruzcitoyennete.fr>

à Vern sur Seiche : au Centre des Marais, <https://centredesmarais.asso.fr/actions/repair-cafe/>

à La Chapelle Thouarault : à l'Association pour les initiatives citoyennes des Capelthouarains, www.asspicc.fr/repair-cafe-la-chapelle-thouarault/

Ça va ?

Ça ne va pas ?

Le [Säs]

Point Accueil Écoute Jeunes



Permanences anonymes,
confidentielles et gratuites
du mardi au vendredi de 14h à 18h.

Permanences spécifiques :

Consultation Jeunes Consommateurs

CSAPA le mercredi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 16h

Permanence Vie affective et sexuelle

Le Planning Familial le jeudi de 16h à 18h

Accessible aux personnes à mobilité réduite.

 Accès métro Charles de Gaulle

4 Bis Cours des Alliés - 35000 RENNES - 02 99 31 87 35

sas@le4bis-ij.com


Information Jeunesse

 **rennes**
VIVRE EN INTELLIGENCE

 **BRETAGNE**

 **ars**
Agences Régionales de Santé

 **PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE**

- **Faites le tour des zones de gratuités** : lieux où vous pouvez donner ou prendre des objets qui peuvent encore être utilisables. Différentes associations organisent des zones de gratuité ponctuellement ou lors d'événements. Renseignez-vous dans les équipements de quartier (maison de quartier, MJC, ...). Un lieu est ouvert à l'année :

☒ **Magasin gratuit**, 19 rue Legraverend 1^{er} étage (quartier Centre)
www.facebook.com/magasingratuitderennes.

Les mercredis et samedis de 14h30 à 18h.

- **Empruntez** : des plateformes d'échanges entre voisins existent en ligne pour emprunter une valise, un moule à gâteaux, une perceuse... (ex : pretik.org...)

Pour aller plus loin, consultez aussi le dépliant « Consommer autrement », disponible au 4bis - Information Jeunesse (contacts p.63).

DES RÉFLEXES ÉCLAIRANTS

QUELQUES GESTES MALINS

Un « mousseur » sur un robinet permet de réduire le débit d'eau, utiliser une multiprise à interrupteur permet de réduire sa consommation d'électricité en limitant les consommations cachées (appareil en veille...)...

Pour d'autres conseils, l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEC) , informe de façon gratuite et objective sur les astuces et gestes au quotidien pour réduire vos factures d'électricité, d'eau, de chauffage...

☒ **ALEC du Pays de Rennes** : 02 99 35 23 50
contact@alec-rennes.org / www.alec-rennes.org

POUR VOUS AIDER

Une estimation de la performance énergétique du logement : le Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Vous pouvez voir un DPE sur une annonce de logement et aussi en annexe au bail.

Le DPE est une estimation de la consommation énergétique d'un logement et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. C'est une grille avec 2 étiquettes indiquant le résultat de l'évaluation par des échelons allant de « A » pour les logements économes jusqu'à « G » pour les plus énergivores. **Posez la question lors de la visite** : par souci écologique ou financier, cela peut être un critère de choix.

A savoir : le DPE évolue au 1er juillet 2021, et notamment, il devient opposable. Cela veut dire que si vous avez un doute sur le DPE annoncé par le propriétaire, vous pouvez faire un contre-diagnostic, et si les résultats diffèrent, demander une compensation.

PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS C'EST AUSSI MOINS DÉPENSER

Dans quel bac dois-je mettre tel déchet ? Comment composter si je suis en appartement ? ... Les consignes de tri peuvent être différentes de la ville dont on vient. Renseignez-vous sur metropole.rennes.fr/thematique/dechets-proprete.

UN ANNUAIRE UTILE

Créé par la MCE (contact p.59), l'annuaire collaboratif de la **Carte ouVerte** permet par exemple de localiser des adresses où troquer (vêtements, vaisselle...), repérer des AMAP et autres lieux où acheter légumes, pain, œufs produits localement, connaître les « repair café »...

☒ rennes.carte-ouverte.org



MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS

MES DROITS

57

LES CONTACTS

59

EN CAS DE LITIGE

60





MES DROITS

EXPOSÉ(E) A UNE DISCRIMINATION ?

« **Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire** défini à l'article 225-1 du code pénal. » **Article 1 de la Loi du 06/07/1989 modifiée par la loi du 24/03/2014.**

« **Constitue une discrimination** toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. [...] » **Article 225-1 du code pénal.**

S'il vous semble avoir été confronté à l'une de ces situations, contactez :

- un délégué du Défenseur des Droits
☒ 09 69 39 00 00 / www.defenseurdesdroits.fr
- le MRAP (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)
☒ 02 99 32 04 41 / www.mrap.fr
- l'UAIR (union des associations interculturelles de Rennes)
☒ 02 99 33 01 03 / uair.org
- ou un organisme de défense du locataire : contacts p.59

LA DÉCENCE D'UN LOGEMENT : C'EST UNE OBLIGATION !

• **Louer un logement décent est une des 1^{ères} obligations d'un propriétaire**

Les critères réglementaires (décret du 30/01/2002) auxquels doit répondre un logement décent sont très précis. Voici un extrait des caractéristiques auquel tout logement doit répondre :

► **Assurer la sécurité physique et la santé des locataires :**

- logement assurant le clos et le couvert ;
- dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air ;
- pièce(s) principale(s) éclairée(s) par la lumière naturelle avec un ouvrant donnant à l'air libre ;
- constructions et équipements répondant aux normes de sécurité (accès, escaliers, balcons...)

► **Assurer les éléments d'équipements et de confort suivants :**

- installation permettant un chauffage normal ;
- alimentation en eau potable (chaude + froide) distribuée avec une pression et un débit suffisants, ainsi que des installations d'évacuation permettant un usage normal ;
- cuisine ou coin cuisine avec évier et évacuation des eaux usés, aménagé pour un appareil de cuisson ;
- installation sanitaire intérieure au logement comprenant un WC (séparé de la cuisine et de la pièce de repas), un équipement pour la toilette avec une baignoire ou une douche. Pour les logements d'une pièce, le WC peut être à l'extérieur, mais dans le même bâtiment et facilement accessible ;
- réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces ainsi qu'un fonctionnement des appareils ménagers courants de la vie quotidienne.

► Répondre à des normes de surface et de volume :

le logement doit disposer au moins d'une pièce principale ayant :

- soit une surface habitable au moins égale à 9m² et une hauteur sous plafond au moins égale à 2.20m,
- soit un volume habitable au moins égal à 20m³.

Par ailleurs, si vous êtes vigilant à la décence du logement, **soyez également attentif - lors de la visite du logement** notamment - au bon état des parties communes, leur sécurité : escalier, plancher, ouvertures...

• Comment faire ?

Si vous estimez que **votre logement ne répond pas aux caractéristiques de décence**, vous devrez trouver un accord amiable avec le propriétaire pour qu'il effectue les travaux de mise en conformité.

IMPORTANT

Pendant que vous engagez des démarches auprès de votre propriétaire pour obtenir une mise en conformité (courrier recommandé avec accusé de réception), **vous devez dans tous les cas continuer à payer votre loyer**, entretenir et assurer les petites réparations du logement

S'adresser à l'ADIL, 22 rue Poullain Duparc à Rennes :
Mme Le Quere au 02 99 78 47 82 ou 02 99 78 27 27

POUR VOUS AIDER

- Vous pouvez signaler un logement indécemment via le Guichet unique logement indigne, géré par l'ADIL 35, sur habitat-indigne35.fr
- la fiche pratique « **Logement non décent : locataires, faites valoir vos droits !** » éditée par la MCE rappelle la loi sur le logement non décent et donne des conseils et des contacts d'organismes.

FACE AU MAL LOGEMENT OU AU NON LOGEMENT : LE DALO

Le DALO **Droit au logement opposable**, est un droit institué par la loi qui concerne les personnes dont les démarches en vue de louer un logement ou de se maintenir dans un logement qu'elles louaient n'ont pas abouti.

Plus d'infos sur www.cohesion-territoires.gouv.fr rubriques "Mes démarches / Accéder à un logement social (HLM) / Droit au logement opposable (Dalo) : faire valoir son droit au logement"

- ☒ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCSPP) / Secrétariat de la commission de médiation DALO
15 avenue de Cucillé - CS 90000 - 35919 Rennes Cedex 9



LES CONTACTS

LE D-CODE, POINT D'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES

Un espace d'information et d'accompagnement pour proposer des infos juridiques et une orientation pour faire valoir vos droits : discrimination, problème avec son propriétaire, conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal...

- ☒ au sein du 4bis - Information Jeunesse à Rennes :
4bis cours des Alliés (quartier centre)
02 99 31 85 00 / padj@le4bis-ij.com

L'ADIL35 : CONTACT POUR DES INFOS JURIDIQUES

Aggréé par le Ministère du Logement, l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) propose gratuitement des informations et conseils juridiques, fiscaux et financiers sur le logement, et notamment :

- ▶ les rapports propriétaire/locataire : contrat de location, charges, réparations, logement décent, bail meublé/non meublé, colocation ;
- ▶ l'information et estimation d'aides éventuelles pour la location ou l'accession à la propriété ;
- ▶ le niveau des loyers moyens en Ille-et-Vilaine.
☒ www.adil35.org - 22 rue Poullain Duparc (quartier centre)
à Rennes / 02 99 78 27 27 / contact@adil35.org

Accueil du lundi au vendredi 9h-12h30 (sauf le 1er mardi matin du mois) et sur rdv l'après-midi.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h30.

LES ORGANISMES DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

• La Maison de la Consommation et de l'Environnement : MCE

A Rennes, la MCE est un lieu gratuit, ouvert à tous et proposant :

- ▶ un **centre de ressources et de documentation** sur la consommation et vie quotidienne, l'environnement et l'éducation à l'environnement, le développement durable, l'alimentation... avec une base de données en ligne doc.mce-info.org, des fiches pratiques à télécharger sur www.mce-info.org rubrique « Ressources & documentation » et une première information utile à tous dans la rubrique « S'informer & agir » sur les déplacements, l'alimentation...
- ▶ des **permanences d'associations** pour informer le public sur ses droits en tant que consommateur ou locataire, apporter des conseils et une aide juridique en cas de litige... :
 - **AFOC** Association Force ouvrière consommateurs
 - **ALLDC** : Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs
 - **CLCV** : Consommation, logement et cadre de vie
 - **CNL** : Confédération nationale du logement
 - **Familles rurales**
 - **Indecosa-CGT** : Information et défense des consommateurs salariés

LUNDI	• 14h-17h : AFOC
	• 9h-12h : CNL
MARDI	• 14h30-16h : Indecosa-CGT (1 ^{er} et 3 ^{ème} mardis du mois) • 15h30-17h30 : ALLDC (2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis du mois)
MERCREDI	• 9h-12h : Familles rurales (1 mercredi sur 2) • 14-17h : CLCV
VENDREDI	• 13h-16h : CLCV

www.mce-info.org

- ☒ 48 bd Magenta (quartier centre) à Rennes
02 99 30 35 50 / info@mce-info.org
Du lundi au jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h30, vendredi 9h-17h.

En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, la Commission de règlement des litiges de consommation (CRLC 35) est une instance de conciliation départementale chargée de régler à l'amiable tous litiges de consommation opposant à des professionnels (fournisseurs d'accès Internet, garagistes, auto-écoles, fournisseurs d'énergie ou entreprises pour des travaux mal réalisés...). Sa saisine est gratuite pour le consommateur.

- ☒ crlc35@mce-info.org ou 02 99 30 35 55.

POUR VOUS AIDER

- Le livret « Réflexes Conso » présente les droits et devoirs du jeune consommateur. Réalisé par la Mce, la Direccte Bretagne et le Crij Bretagne, il rappelle la réglementation sur toutes les questions pratiques (transports, achats, logement...)



• **UFC Que choisir** (Union fédérale de défense du consommateur)
Juristes et bénévoles accueillent sans rendez-vous pour informer et défendre les locataires.

rennes.ufcquechoisir.fr

- ☒ À Rennes : 8 place du Colombier (quartier centre)
02 99 85 94 23 (mardi 9h-12h)
Lundi et jeudi 14h-17h, mardi 10h-17h, mercredi 14h-18h.
À Maurepas, au centre social Gros Chêne le vendredi 9h-12h
ou à Bruz, à l'escale (13 place du Vert Buisson) le jeudi 17h-19h



EN CAS DE LITIGE

LA COMMISSION DE CONCILIATION D'ILLE-ET-VILAINE

Cette commission a pour rôle de concilier propriétaires et locataires en cas de litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, aux états des lieux et du mobilier, aux charges et aux réparations locatives, aux congés (préavis) ou encore aux questions de décence (voir p.57). Cette commission peut être saisie par l'une ou l'autre des parties.

- ☒ **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**
Service Habitat et cadre de vie : 12 rue Maurice Fabre - 35000 Rennes
02 90 02 33 65
ddtm-secretariat-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr
Permanences le mardi et le jeudi de 9h à 12h.

D-CODE

Le point d'accès au droit des jeunes



Un espace d'information et d'accompagnement qui propose des infos juridiques et une orientation pour vous aider à faire valoir vos droits : discrimination, problème avec son propriétaire, conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal

AU 4bis

Sans rendez-vous, accueil du mardi au vendredi de 14h à 17h30
Ilsauf le mercredi
Le 4bis Cours des Alliés à Rennes
Métro Charles de Gaulle
padj@le4bis-ij.com
02 99 31 85 00
www.le4bis-ij.com

Cette action est menée grâce au soutien de l'AJJ, de la CAF 35, du CIDFF, du CG35, des délégués du Défenseur des Droits, de la DIRECCTE, de la MCE, de la We-ker, du MRAP, de l'ordre des avocats de Rennes, de la PJJ et de SOS Victimes...

L'INFORMATION JEUNESSE

QU'EST-CE-QUE L'IJ ?

63

LES CONTACTS

63



LES CONTACTS

QU'EST-CE-QUE L'IJ ?

Les **Structures Information Jeunesse (SIJ)** du Réseau Info Jeunes sont des lieux d'accueil et d'information ouverts à tous en accès gratuit, libre et anonyme.

On y trouve :

- de l'information sur tout ce qui intéresse les jeunes : formation, emploi, loisirs, santé, mobilité à l'étranger, etc.
- un accompagnement dans la construction de projets (professionnels, personnels, culturels...) et le soutien aux initiatives (bourses...)
- des services (consultation Internet, ...) et des petites annonces (emploi, logement...),

☒ En Bretagne : infojeune.bzh - contact@crij.bzh

☒ Ailleurs en France : www.cidj.com / Rencontrer un conseiller Info Jeunesse partout en France

LES CONTACTS

À RENNES

LE 4BIS - INFORMATION JEUNESSE

☒ 4 bis cours des Alliés à Rennes (quartier Centre)

02 99 31 47 48 / contact@le4bis-ij.com

www.le4bis-ij.com

Du mardi au vendredi 13h-18h et samedi 14h-18h.

Vacances scolaires : fermé le samedi. Fermeture d'été les 2 premières semaines d'août.

LE POINT INFO LOGEMENT JEUNES (PILJ) DU 4BIS - INFORMATION JEUNESSE

Le 4bis - Information Jeunesse informe sur le logement de façon personnalisée, gratuite et anonyme.

Le PILJ vous aide par ailleurs à sélectionner la solution logement qui vous correspond le mieux et vous accompagne pour vos demandes : droits, les aides dont vous pouvez bénéficier... pour vous sentir bien chez vous à Rennes ou ailleurs.

☒ PILJ au 1^{er} étage du 4bis - Information Jeunesse :

4bis cours des Alliés à Rennes

02 99 31 70 61 / logement@le4bis-ij.com.

Du mardi au vendredi 14h-18h.

ET DANS LA METROPOLE

SIJ DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Structure Information Jeunesse

- ☒ **EPI Condorcet** (2^e étage) : 10 rue François Mitterrand
02 99 35 62 16 / pij.centredeلالande@epi-condorcet.fr
Lundi, jeudi et vendredi 15h-17h, mardi 16h-18h30, mercredi 9h-12h et
14h-18h30 et vendredi 15h-17h. Pendant vacances scolaires, du mardi
au jeudi 14h-18h. [Facebook.com/jeunessestjacques](https://www.facebook.com/jeunessestjacques)

PIJ DE VERN-SUR-SEICHE

Point Information Jeunesse

- ☒ **Maison des jeunes « La Passerelle »** - Chemin des Marais
02 99 62 18 55 / infosjeunes@centredesmarais.asso.fr
Mercredi 14h-18h30, vendredi 14h-18h, samedi 10h-13h.
Pendant vacances scolaires : du lundi au vendredi 14h-18h.
www.centredesmarais.asso.fr

Le guide Se loger dans Rennes Métropole – Edition 2021/2022
est une publication du 4bis -Information Jeunesse.

Directeur de la publication : Gwen Hamdi

Rédaction : Anne Charpentier, Anne-Lise Duquoc

Conception graphique et suivi de fabrication : Studio Quinze Mille

Régie publicitaire : Maryline Regent-Desrondiers

Date de parution : Juin 2021. Gratuit

Dépôt légal Juin 2021

4bis - Information Jeunesse - La Place des Possibles,
4bis cours des Alliés 35000 Rennes



4bis

Information Jeunesse



POINT INFO LOGEMENT JEUNES RENNES MÉTROPOLE



Comment trouver un logement à l'année ou temporaire ?
Quelles sont les démarches à effectuer pour m'installer ?
Quelles sont les aides possibles ?
Vous cherchez des réponses ?

Le Point Info Logement des Jeunes (PILJ) est un espace d'information, ouvert à tous, sans rendez-vous et gratuit, pour répondre à toutes vos questions sur le logement.

Vous pouvez y rencontrer chaque jour un informateur spécialisé pour obtenir des informations ou un accompagnement adapté à votre situation.



Le POINT INFO LOGEMENT JEUNES

Au 4bis
Permanences du mardi
au vendredi de 14h à 18h
**Sans rendez-vous,
anonyme et gratuit**

Au 4bis

Information Jeunesse
Cours des Alliés - Rennes
02 99 31 47 48
logement@le4bis-ij.com
 Charles de Gaulle

Cette action est menée par le 4bis Information Jeunesse avec le soutien de Rennes Métropole.



« SE LOGER dans RENNES MÉTROPOLE »

Édition du 4bis - Information Jeunesse

Le 4bis

Information Jeunesse

02 99 31 47 48

contact@le4bis-ij.com

Retrouvez-nous sur www.le4bis-ij.com



Le POINT INFO LOGEMENT JEUNES

Permanence spécialisée sur le logement au sein
du 4bis - Information Jeunesse :

4bis cours des Alliés (1^{er} étage) à Rennes

Du mardi au vendredi de 14h à 18h



Avec le soutien de :

